

Séance de lundi 29 mars 2004

## **PROJET**

# **CONSEIL GÉNÉRAL QUARANTE SIXIÈME SEANCE**

**de lundi 29 mars 2004, à 19 h 30  
à l'Hôtel de Ville**

Présidence de Mme Béatrice Bois (soc).

Y compris la présidente, 39 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popcosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Jean-Charles Authier (lib), Françoise Bachmann (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (soc), Alexandre Brodard (rad), Madeleine Bubloz (lib), André Calame (rad), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Daniel Domjan (rad), Dorothée Ecklin (popcosol), Thomas Facchinetti (soc), Jean-Marie Fauché (soc), Jimmy Gamboni (popcosol), Laurence Gauchat (soc), Eliane Henry Mezyl (popcosol), Blaise Horisberger (popcosol), Bernard Junod (popcosol), François Konrad (popcosol), Philippe Loup (soc), Roland Mäder (rad), Raymond Maridor (soc), Ingrid Mougin Mora (popcosol), Mathieu North (lib), André Obrist (lib), Nicolas Pépin (popcosol), Blaise Péquignot (rad), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc.), Pascal Sandoz (rad), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc) et Raymonde Wicky (soc).

Absences excusées : MM. Jean Dessoulavy (rad), Nicolas de Weck (soc)

Le Conseil communal était représenté par MM. Antoine Grandjean (lib), président, Pierre Bonhôte (soc), vice-président, MM. M. Didier Burkhalter (rad), Eric Augsburger (popcosol) et Mme Françoise Jeanneret (soc), conseillers communaux.

## **PROCÈS-VERBAUX**

Le procès-verbal de la 44<sup>e</sup> séance, du 2 février 2004, désormais disponible sur le site Internet de la Ville, est adopté. Celui de la 45<sup>e</sup> séance, de lundi 15 mars 2004, sera adopté ultérieurement.

## **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, la présidente, **Mme Béatrice Bois**, mentionne :

1. Envoi par la Chancellerie, en date du 15 mars 2004, le communiqué de presse concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2003.
2. Envoi par la Chancellerie, en date du 19 mars 2004, de la question écrite du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts, relative au numéro du 3 mars 2004 de « Vivre la Ville » ;
3. Lecture de la lettre de M. Sébastien Bourquin, du 18 mars 2002 à l'adresse de la Chancellerie, par laquelle il annonce sa démission du groupe socialiste avec effet immédiat et son désir de siéger, jusqu'à la fin de la législature, en qualité de **membre non inscrit**. Cette démission entraîne automatiquement sa démission comme représentant du parti socialiste au sein des commissions des ports et rives, de l'élaboration d'un plan d'aménagement, ainsi que du Syndicat intercommunal de l'ESRN ;
4. Envoi par la Chancellerie de la réponse du Conseil communal à la question écrite déposée le 28 janvier 2004 par M. François Konrad, relative au projet d'extension de la ligne 10 ;
5. Envoi par la Chancellerie de la réponse du Conseil communal à l'interpellation no 03-506 de M. Jean-Charles Authier et consorts, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville.

Le texte de ces deux objets se présente comme suit :

Réponse du Conseil communal  
à la question écrite déposée le 28 janvier 2004 par M. François Konrad  
relative au projet d'extension de la ligne 10  
(Du 24 mars 2004)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## Séance de lundi 29 mars 2004

En date du 28 janvier 2004, M. François Konrad a déposé la question écrite suivante, au sens de l'article 41 du Règlement général de la Commune:

*« Dans son édition du 26 novembre 2003, le journal l'Express informait la population neuchâteloise de la réflexion menée par les autorité de notre ville en vue d'une extension de la ligne 10.*

*A ce propos, le Conseil communal peut-il nous dire s'il envisage d'inclure dans cette réflexion, et cela d'entente avec ses partenaires, la demande présentée par 350 habitants du quartier de Jolimont confrontés au problème d'une desserte visiblement inadaptée à la situation actuelle.*

*Cette demande a été soumise à la direction des TN, mais également présentée aux autorités de la Ville de Neuchâtel.*

*Un éventuel projet d'extension de la ligne 10 pourrait dans ce cas prendre en considération une desserte de la rue de l'Orée. »*

En application de l'article 42 du Règlement général de la Commune, nous y apportons la réponse ci-après.

Une délégation de signataires de la pétition des habitants du quartier de Jolimont, a été reçue par la Direction des TN, le 22 octobre 2003. Cette même délégation a également été reçue le même jour par la Direction du tourisme et des transports de la Ville de Neuchâtel.

A la suite de ces différentes entrevues, la direction des TN a été chargée de mener une étude prospective qui devra proposer des variantes susceptibles de résoudre la question de la desserte du quartier de Jolimont. Une réflexion consacrée à la ligne 10 fait partie intégrante de cette étude. Divers tracés pour son éventuelle extension sont en effet envisageables. La question même de l'extension de cette ligne, tout comme celle de l'augmentation de sa cadence, dépendra des moyens mis à disposition des TN par les collectivités publiques actionnaires et, dès lors, de la situation financière desdites collectivités.

\* \* \* \* \*

Réponse du Conseil communal à l'interpellation No 03-506 de MM.  
Jean-Charles Authier et consorts, concernant les perspectives d'avenir  
pour le  
centre-ville  
(Du 24 mars 2004)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le 24 mars 2003, MM. Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mme Madeleine Bubloz, MM. José

## Séance de lundi 29 mars 2004

Caperos et André Obrist, déposaient le postulat suivant, par la suite transformé en interpellation avec développement écrit en date du 21 janvier 2004 :

*« Le Conseil communal peut-il nous indiquer l'idée qu'il se fait du devenir de l'activité économique et de l'activité en général au centre-ville de Neuchâtel ? Peut-il, par ailleurs, nous renseigner sur les dispositions qu'il prend ou compte prendre pour mettre en œuvre cette idée ? »*  
*La baisse d'activité économique du centre-ville et la disparition prochaine de quelques commerces phares ne laissent pas de poser quelques questions :*

- *Le centre-ville est-il condamné à terme à un déclin de ses activités commerciales et à laisser place libre aux centres commerciaux périphériques ?*
- *Ne s'agit-il que d'un mouvement passager et réversible, et comment interpréter alors la baisse constante du nombre d'emplois ?*
- *S'il est vérifié, veut-on et peut-on enrayer ce mouvement, et comment ?*
- *Si non, quelle perspective envisage-t-on et quelles missions veut-on attribuer au centre de la cité à l'avenir ?*

## Introduction

Le projet de construction du complexe multifonctionnel de 'La Maladière' comprenant notamment un centre commercial a été l'élément décisif pour la mise sur pied, à l'initiative des milieux économiques et en collaboration avec notre Conseil, d'une démarche de revitalisation du centre-ville de Neuchâtel.

'La Maladière' sera un moteur économique qui permettra de rapatrier sur le centre-ville une partie de la clientèle qui se rend aujourd'hui dans les centres commerciaux périphériques. Par ailleurs, ce nouveau complexe commercial générera également de nombreux emplois.

Tous les milieux concernés par l'activité économique du centre-ville ont confirmé leur intérêt à jouer la carte de l'esprit d'équipe plutôt que celle de l'individualisme. De même que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan commun de mesures sont apparues de manière très évidente. Il s'agit bien là de développer un esprit « commerces et services du centre-ville ».

## **La commission marketing**

C'est en juin 2003 que les milieux économique, culturel et politique se sont rassemblés en vue d'élaborer des mesures de promotion pour la revitalisation du centre-ville.

C'est dans ce cadre que la commission marketing fut mise sur pied dans cette perspective. Elle doit s'attacher en premier lieu à comprendre ce qui constitue un potentiel ou alors un frein pour le développement économique de la zone piétonne. Elle doit ensuite chercher à améliorer l'accueil qui passe par le réaménagement de l'espace public du centre-ville, par un décor attractif, par des animations culturelles variées et appropriées, par l'accroissement du sentiment de sécurité, par un accès aisément accessible en transports privés ou collectifs et par un assortiment riche et complet doublé d'un service personnalisé.

Chapeautés par une commission marketing, présidée par le représentant de notre Conseil, quatre groupes de travail sont chargés de proposer des mesures dans les domaines bien spécifiques de l'offre en assortiment, de la décoration et de l'aménagement, des accès et des animations.

### **Le groupe de travail « Offre »**

Le groupe de travail intitulé « offre » est composé de représentant du CID (commerces indépendants de détail), de Vivre à Neuchâtel, de la Migros, de l'Acocha (association des commerçants des Chavannes), de l'unité « vente » des Services industriels et de la Direction de police de la Ville. Il est chargé d'analyser l'offre et la demande par rapport aux prestations, aux services et à l'assortiment offerts au centre-ville, d'une part, et, d'autre part, de donner des lignes directrices aux trois autres groupes de travail de la commission marketing. Deux démarches complémentaires ont été initiées pour découvrir les attentes des clients du centre-ville et des citoyens.

### **Le Forum**

Le groupe « offre » a collaboré avec la Haute école de gestion (HEG) pour l'élaboration d'un concept de questions et avec le journal L'Express pour la mise à disposition du « forum » sur leur site internet. Ainsi, sur une durée d'un mois environ, courant de fin novembre au début décembre 2003, des questionnaires ont été proposés aux internautes. Ils ont eu pour objectif de récolter empiriquement les avis des uns et des autres sur un maximum de thématiques touchant le centre-ville et son attractivité commerciale, culturelle et de loisirs. A l'occasion des

## Séance de lundi 29 mars 2004

nocturnes 2003, les étudiants de la HEG ont complété ce sondage par un micro-trottoir dans la zone piétonne.

### **Le sondage**

La récolte d'informations au travers du sondage de l'Express a permis d'alimenter un questionnaire plus scientifique en vue d'un sondage de population, statistiquement représentatif des « publics-cibles » fréquentant le centre-ville (Littoral, ville, centre-ville). Ce sondage sera effectué durant le premier trimestre de l'année par un bureau spécialisé.

### **Le groupe de travail « Décoration »**

Le groupe de travail « décoration » a comme mission de proposer des mesures concrètes dans l'aménagement de la zone piétonne tant au niveau du mobilier urbain, de la modernisation des infrastructures, des aménagements floraux, que de l'illumination. Plusieurs compétences dans les domaines spécifiques de l'aménagement sont réunies au sein de cette commission telles que le CID (commerce indépendant de détail), le Groupement neuchâtelois des grands magasins, la Chambre immobilière neuchâteloise, les Transports publics et des services de la Ville comme les Services industriels et le Service d'urbanisme.

Comme exemple récent, nous relevons la première étape du renouvellement des illuminations de Noël dans la zone piétonne qui a été piloté par ce groupe.

### **Le groupe de travail « Accès »**

Les objectifs du groupe de travail « accès » consistent à élaborer des propositions en vue du troisième plan de stationnement ainsi qu'à proposer des possibilités pour les transports concessionnés. Ce groupe est notamment composé de la Compagnie des Transports en commun de Neuchâtel et environs, des sociétés de parking du Seyon SA et de la place Pury SA - Parking du Port SA ainsi que de la Direction de la police.

### **Le groupe de travail « Animation »**

Enfin, le groupe de travail « animation » a pour objectif lui, de formuler des propositions commercialement attractives et compatibles avec les différentes activités du centre-ville sur la base des résultats du sondage. Des représentants de Pro Neuchâtel, de GastroNeuchâtel, de Vivre à Neuchâtel, du Service culturel et de la Voie publique (Corps de police) de la Ville constituent ce groupe de travail.

## **Evolution de la structure**

La structure actuelle de la commission marketing va évoluer vers une forme juridique plus précise. Les différentes parties souhaitent créer une association avec des membres partenaires réunis dans un « forum » et un comité de membres associés pouvant créer des groupes de travail au gré des besoins. Le but de cette association sera de dynamiser les activités économiques du centre-ville.

## **Conclusion**

La problématique de l'activité économique des centres-ville est très répandue depuis l'apparition des centres commerciaux périphériques et le centre-ville de Neuchâtel n'échappe pas à ce contexte difficile.

La zone piétonne est inscrite dans un cadre historique et urbanistique exceptionnel représentant un potentiel très important pour affirmer sa position de plus grand centre commercial du canton. L'ouverture de nouvelles enseignes dans le domaine de la décoration et prochainement de l'habillement nous conforte dans cette idée.

Il n'en demeure pas moins que le centre-ville est en concurrence avec les centres commerciaux périphérique. Nous avons l'intention de proposer des mesures propres à renforcer la valeur concurrentielle du centre-ville pour que ce dernier reste attractif et vivant. Nous sommes d'avis que le centre-ville doit être géré comme une entité économique au même titre qu'un centre commercial périphérique.

Nous sommes convaincu que les différentes démarches entreprises avec tous les milieux concernés dans le but de créer des synergies, permettra donc de développer l'attractivité du centre-ville et la qualité des prestations aux clients répondant ainsi aux attentes de la population.

**ORDRE DU JOUR**

**04-106**

**Nomination** d'un membre au sein de la Commission des ports et rives, en remplacement de M. Sébastien Bourquin, (soc), démissionnaire.

**04-107**

**Nomination** d'un membre au sein de la Commission pour l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire, en remplacement de M. Sébastien Bourquin, (soc), démissionnaire.

**04-108**

**Nomination** d'un membre au sein du Syndicat intercommunal de l'ESRN, ren remplacement de M. Sébastien Bourquin, (soc), démissionnaire.

**Rapports du Conseil communal**

**04-008**

**Rapport du Conseil communal** concernant la rénovation et la création de centrales de production d'électricité, la commercialisation de courant vert et la demande de crédit y relative.

**04-010**

**Rapport du Conseil communal** concernant l'acquisition d'une partie d'un domaine agricole à Chaumont et la constitution de servitudes.

**04-013**

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit pour le renouvellement du câblage informatique et téléphonique du Musée d'art et d'histoire.

**04-012**

**Rapport du Conseil communal** concernant l'organisation d'un forum destiné à l'élaboration du plan directeur sectoriel « Le lac et ses rives » et d'un nouveau projet d'aménagement des Jeunes-Rives.

**04-011**

**Rapport du Conseil communal** concernant la ré affectation du site de l'actuel Hôpital des Cadolles.

## Séance de lundi 29 mars 2004

### **04-007**

**Rapport du Conseil communal** sur la stratégie globale de modération et de sécurisation du trafic dans les quartiers.

### **04-006**

**Rapport du Conseil communal** concernant l'octroi d'un droit de superficie pour la réalisation de 48 logements dans le cadre du projet Europan 4 à Serrières.

### **04-014**

**Rapport du Conseil communal** concernant le Règlement de la Commission scolaire de Neuchâtel.

## **Rapports de Commissions**

### **04-201**

**Rapport de la Commission spéciale** concernant l'« Eligibilité du personnel communal » du Conseil général de la Ville de Neuchâtel.

### **04-202**

**Rapport intermédiaire de la Commission spéciale** pour l'examen des questions liées à l'ouverture des marchés de l'énergie au Conseil général.

## **Autres objets**

### **03-506 - 04-601**

**Postulat transformé en interpellation** de MM. Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mme Madeleine Bubloz, MM. José Caperos et André Obrist, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville (Déposé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal peut-il nous indiquer l'idée qu'il se fait du devenir de l'activité économique et de l'activité en général au centre-ville de Neuchâtel ? Peut-il, par ailleurs, nous renseigner sur les dispositions qu'il prend ou compte prendre pour mettre en œuvre cette idée ? »

### **Développement écrit**

La baisse d'activité économique du centre-ville et la disparition prochaine de quelques commerces phares ne laissent pas de poser quelques questions :

## Séance de lundi 29 mars 2004

- Le centre-ville est-il condamné à terme à un déclin de ses activités commerciales et à laisser place libre aux centres commerciaux périphériques ?
- Ne s'agit-il que d'un mouvement passager et réversible, et comment interpréter alors la baisse constante du nombre d'emplois ?
- S'il est vérifié, veut-on et peut-on enrayer ce mouvement, et comment ?
- Sinon, quelle perspective envisage-t-on et quelles missions veut-on attribuer au centre de la cité à l'avenir ?

### **03-509**

**Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Olivier Arni, Nando Luginbuhl, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Nicolas de Weck, Béatrice Bois, Mario Castioni, Raymonde Wicky, Didier Rochat et Philippe Loup, pour une "animation socioculturelle dans les quartiers" (Déposé le 5 mai 2003):**

« Dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

La mission de ces centres/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

### **Développement écrit**

Nous vivons une époque dans laquelle sévit une féroce compétition économique, avec comme conséquence notamment la précarité de l'emploi mais aussi l'exclusion des plus faibles, qu'ils soient jeunes ou plus âgés.

Notre société connaît une crise du lien social et des valeurs communes qui régissent la vie sociétale. Chacun est poussé à entrer dans une logique qui favorise un individualisme forcené, le « chacun pour soi ». Ce système du « que le meilleur gagne » induit un climat d'insécurité et met à rude épreuve la solidarité entre les gens. Cependant, les problèmes et les enjeux de la société d'aujourd'hui concernent chacun et affectent d'ailleurs la vie de tous.

Une question importante qui se pose est : comment permettre aux gens de participer activement à la vie en commun, de pouvoir s'exprimer et d'avoir une action sur leur environnement, plus particulièrement dans leur quartier, près de leur lieu de vie, d'habitation.

## Séance de lundi 29 mars 2004

Il est important de soutenir et de renforcer les liens sociaux et les valeurs communes du « vivre ensemble » qui rassemblent les gens par-delà les différences générationnelles, culturelles, socio-économiques ou liées à l'appartenance religieuse.

Les liens entre les personnes dans leur vie quotidienne, le sentiment d'appartenir à une même société et de pouvoir agir sur l'environnement immédiat, tout cela contribue sans doute à construire une solidarité forte entre les habitantes et habitants, et rend possible, par le dialogue et la rencontre, la résolution de nombreux problèmes liés à la vie en société. Des projets peuvent aussi émerger et dynamiser en retour la société.

C'est pourquoi, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

L'animation socioculturelle comprend toutes les initiatives qui visent à mobiliser des personnes, des groupes, des collectivités en vue de la réappropriation des divers aspects de leur vie quotidienne liés à l'environnement socioculturel.

L'animation socioculturelle vise à :

- Mettre en relation des acteurs sociaux au sein de groupes naturels, d'associations volontaires, de collectivités locales ou d'institutions socio-éducatives, afin de favoriser la communication et la participation ;
- Permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes ;
- Favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.

Au travers de ces finalités, l'animation socioculturelle remplit certaines fonctions sociales qui peuvent être résumées ainsi :

- Une fonction d'adaptation et d'intégration,
- Une fonction de récréation,
- Une fonction de promotion culturelle,
- Une fonction de régulation sociale.

La mission de ces centres d'animation socioculturels/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination, ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

### Discussion

### Amendement proposé par le Conseil communal

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures de soutien à mettre en place afin de permettre à des associations socioculturelles ou de quartier de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » de la population, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création, par exemple, d'espaces de rencontre, d'animation et d'échange notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières ».

**03-510**

**Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind, Bernard Junod, Doris Angst, Eliane Henry Mézyl, François Konrad et Blaise Horisberger**, intitulé "en faveur d'une politique active en matière de logements à loyers modérés" (Déposé le 5 mai 2003):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'encourager et de favoriser la création de coopératives d'habitation en ville de Neuchâtel, dans le sens d'une politique du logement sociale, conviviale et écologique. Le Conseil communal pourra associer à cette démarche également les autres communes de la région ainsi que, dans la mesure de leur compétences, le Canton et la Confédération ».

**Développement écrit:**

La pénurie de logements qui sévit à Neuchâtel depuis plusieurs années est criante, et néfaste aux yeux de tous, notamment des locataires qui constituent les 70% de la population. Cette situation rend également plus difficile l'accès au marché des logements à loyers modérés. Les Suisses consacrent en moyenne déjà 26% de leurs revenus à leur habitat, ce qui est très élevé par rapport à une moyenne européenne. Parmi les moyens de contrer la pénurie de logements, on cite généralement l'aide aux investissements. Il en est un autre, moins connu, mais aussi efficace et socialement intéressant, la coopérative d'habitation. Parmi les avantages, mentionnons entre autres:

- la possibilité d'utiliser le 2<sup>e</sup> pilier pour souscrire à des parts sociales
- la qualité de coopérateur qui permet de participer à la gestion de l'immeuble
- la coopérative implique certains avantages semblables à ceux d'une propriété par étage, mais avec un investissement nettement inférieur.

Alors qu'on sait que 70% de la population suisse est locataire, consacrant près de 30% au loyer, nous pensons qu'il est juste de favoriser ce type de logements, ce qui contribuerait à augmenter l'offre en logements à loyers modérés.

**Discussion**

**Amendement proposé par le Conseil communal :**

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'encourager et de favoriser la création **de logements en ville de Neuchâtel, dont une part à loyers modérés**, dans le sens d'une politique du logement sociale, conviviale et écologique, **notamment par le biais** de coopératives d'habitation en ville de Neuchâtel. Le Conseil communal pourra associer à cette démarche également les autres communes de la région ainsi que, dans la mesure de leur compétences, le Canton et la Confédération ».

**03-511**

**Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Eliane**

## Séance de lundi 29 mars 2004

**Henry-Mézil, Doris Angst et Bernard Junod**, intitulé « pour la mise en place d'un service de livraison à domicile pour la population de la ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place un service de livraison à domicile, efficace et bon marché, pour la population et valable à partir de tous les commerces de la ville de Neuchâtel »

### Développement écrit:

L'accès au centre ville est une question qui préoccupe beaucoup les commerçants qui ont pignon sur rue dans la zone piétonne. Ceux-ci craignent en effet qu'une accessibilité restreinte des automobiles dans ce secteur n'entraîne un ralentissement conséquent de leurs activités. Cette crainte s'oppose toutefois aux avantages avérés que constitue la possibilité pour les piétons, clients de ces commerces, de déambuler en toute liberté au centre ville. Personne n'envisagerait sérieusement aujourd'hui de permettre à nouveau la circulation automobile dans ces rues. L'attractivité du centre ville dépend donc certainement d'un réseau de transports publics efficace et performant. Il est cependant clair que certains achats sont encombrants ou lourds à porter au point de dissuader les clients de venir s'approvisionner au centre ville.

En vue de concilier ces éléments apparemment contradictoires, et dans la perspective des développements urbanistiques importants à venir dans notre ville, nous demandons au Conseil communal d'envisager la mise sur pied d'un service efficace et bon marché de livraison à domicile.

Ce service devrait être accessible durant les heures d'ouverture des magasins à toutes les personnes résidant sur le territoire de la commune pour des achats qu'elles auront faits au centre ville mais qu'ils leur seraient difficile voire impossible de ramener à bon port en utilisant les transports publics.

### Discussion

### Amendement proposé par le Conseil communal :

« Le Conseil communal est prié d'étudier ~~les voies et moyens de mettre l'opportunité d'encourager la mise~~ en place d'un service de livraison à domicile, efficace et bon marché, pour la population et valable à partir de tous les commerces de la ville de Neuchâtel ».

### 03-512

**Postulat du groupe popcosol**, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind, Dorothée Ecklin, Blaise Horisberger et M. Sylvain Affolter (non affilié), intitulé « pour infléchir, voire inverser la tendance à l'augmentation du trafic motorisé en ville » (Déposé le 2 juin 2003) :

## Séance de lundi 29 mars 2004

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens dont il dispose en vue d'inverser la tendance actuelle à l'augmentation du trafic motorisé en ville ».

### Développement écrit

Divers rapports du Conseil communal ayant affaire à la circulation partent du principe que le trafic motorisé augmente chaque année de 2%. Cela semble être considéré comme une fatalité.

Parallèlement à cette augmentation du trafic motorisé, la pollution de l'air et le bruit augmentent également. Plusieurs secteurs de notre ville s'approchent dangereusement des valeurs limites légales, s'ils ne les dépassent pas déjà (bruit).

Pourtant, il existe des mesures capables d'inverser cette tendance (cf. les divers rapports et études du pfn41). Un exemple : dans la ville de Freiburg im Breisgau, une volonté politique ferme et des mesures adéquates ont réussi à diminuer de 15% la proportion des déplacements urbains effectués en voiture entre 1982 et 1999. Pourquoi cela ne serait-il pas possible pour la ville de Neuchâtel ? »

### Discussion

### **03-513**

**Postulat du groupe popecosol**, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé « pour un suivi conséquent de l'état de la pollution de l'air en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de contrôler en permanence la pollution de l'air et le niveau sonore dans le quartier de la Maladière, notamment aux abords du futur stade et de la sortie de l'autoroute."

### Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière entraînera une augmentation sensible de la circulation automobile dans le quartier. Or, selon les informations actuelles, les habitants de ce quartier sont, par endroit, déjà soumis à des niveaux sonores dépassant les normes.

En ce qui concerne la pollution de l'air, la charge actuelle de NO<sub>2</sub> est proche de la valeur limite OPair. Le respect de cette limite après la mise en service de la Maladière n'est pas assuré. Ceci ressort clairement du rapport d'impact sur l'environnement et des discussions au Conseil général relatives au projet en question.

## Séance de lundi 29 mars 2004

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de s'engager à tenir un contrôle scientifique permanent de la qualité de l'air et des émissions de bruit dans cette zone. Dans ce cadre, il devra également informer la population résidente sur les valeurs mesurées et prendre toutes les mesures utiles pour protéger les habitants et éviter un dépassement des normes admises.

### Discussion

#### **03-514**

**Postulat du groupe popecosol**, par Mmes et MM. Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé « pour une nouvelle conception du trafic automobile de transit en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier, dans le cadre du réaménagement du site de la Maladière, les voies et moyens de modérer au maximum le trafic automobile de transit sur l'axe sud est/ouest, soit entre le Quai Ph.-Godet et la Rue des Falaises, en passant par la Place d'Armes, la Place A.-M. Piaget et l'Avenue du 1<sup>er</sup>-Mars, tout en donnant davantage de place à la mobilité douce (deux-roues, etc.), en favorisant la circulation des transports publics et en offrant un accès plus direct et plus convivial aux piétons entre le centre ville (zone piétonne) et le bord du lac."

### Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière opérera un changement important de la conception urbanistique de notre ville. Il laisse non seulement présager un relativement fort développement de l'agglomération mais étendra également l'activité et le centre économiques vers l'est, notamment au bord du lac, sur les rues bordant le Jardin anglais et aux alentours de l'Université.

Partant de cette nouvelle configuration, il nous semble important de reconstruire les flux de circulation au sud de la ville, notamment sur l'axe qui va du Quai Ph.-Godet à la route des Falaises, en passant par la rue de la Place-d'Armes, la Place Numa-Droz et Place A.-M. Piaget, l'Avenue du Premier-Mars et la rue de la Pierre-à-Mazel. Cet axe coupe littéralement en deux notre ville, avec, d'un côté, les quartiers et les espaces sis directement au bord du lac et, de l'autre, le centre commercial de la ville.

Par ailleurs, la circulation étant, du moins à certaines heures, si dense sur ce parcours qu'il devient difficile aux usagers des deux roues, aux véhicules des TN et aux piétons de s'intégrer sans autres dans ce flux de bagnoles et de camions polluants et pressés.

## Séance de lundi 29 mars 2004

Nous demandons dès lors au Conseil communal de profiter de l'aménagement du complexe multifonctionnel de la Maladière pour améliorer, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, cette situation principalement au profit de la mobilité douce, des transports publics et surtout des piétons, généralement laissés pour compte dans la politique des transports. Dans une perspective globale, et peut-être idéale mais non irréaliste, on devrait tendre à une extension de la zone piétonne actuelle tant en direction du bord du lac que du Jardin anglais.

Dans son analyse, le Conseil communal devra tenir compte de la position des divers groupes d'intérêts organisés et représentés sur la commune. Si le besoin s'en fait sentir, on pourra également envisager une consultation populaire plus large.

### Discussion

### **Amendement proposé par le Conseil communal :**

« Le Conseil communal est prié d'étudier, les voies et moyens pour améliorer la cohabitation des trafics publics et privés sur l'axe qui relie le Quai Ph. Godet et la Rue des Falaises en passant par la Place d'Armes, la Place A.-M. Piaget et l'Avenue du Premier Mars. Les solutions préconisées doivent favoriser la circulation des cyclistes et des transports publics et offrir un accès plus convivial aux piétons entre le centre-ville (zone piétonne) et le bord du lac ».

### **03-401**

**Proposition** du groupe libéral, par MM. Pierre François Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Mme Madeleine Bubloz, MM. André Obrist et José Caperos (déposée le 30 juin 2003), relative à la modification du Règlement général de la Ville de Neuchâtel (délais de convocations) :

### « Projet

Arrêté modifiant le Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du  
17 mai 1972

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition du groupe libéral,

arrête :

## Séance de lundi 29 mars 2004

Article premier.- Le règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972, est modifié de la manière suivante :

**Art. 21, al. 2** : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment justifiés**, elle doit être envoyée aux membres **deux semaines** avant la séance.

**Art. 30, al. 2 (nouveau)** : Le délai d'envoi aux commissaires est de sept jours avant une séance de commission et de dix jours pour les rapports relatifs au budget, à la planification financière, à la gestion et aux comptes.

**Art. 101, al. 2** : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment justifiés**, elle doit être envoyée aux commissaires **deux semaines** avant la séance.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004. »

### Développement écrit

Comme le lecteur perspicace l'aura compris, le but de cette modification est de prolonger de dix jours à deux semaines le délai minimal de convocation des séances du Conseil général et de sept jours à deux semaines le délai minimal de convocation des séances des commissions internes, en réglant de manière (symboliquement) plus stricte la possibilité de déroger à ces délais.

De plus, mais nous pensons que cela ne porte pas atteinte au principe de l'unité de la matière, un délai de sept jours est fixé pour l'envoi des rapports du Conseil communal aux commissaires ; le délai est porté à dix jours pour les rapports relatifs au budget, à la planification financière, à la gestion et aux comptes. Actuellement, le règlement général ne fixe pas de délai à ce sujet, ce qui a pu avoir des effets dévastateurs sur les occupations dominicales de certains commissaires, et en particulier des membres de la commission financière. Notons que le fait de placer cette disposition à l'art. 30 al. 2 plutôt qu'à l'art. 101 a pour effet que la règle est valable non seulement pour les commissions internes mais aussi pour toutes les autres commissions de la Ville de Neuchâtel auxquelles sont soumis des rapports du Conseil communal.

### Discussion

#### **03-515**

**Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Jean-Pierre Baer, Sébastien Bourquin, Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco,**

## Séance de lundi 29 mars 2004

**Didier Rochat, Raymonde Wicky, Philippe Loup et Thomas Facchinetti**, intitulé « Déplacement en ville en deux-roues - pour une amélioration de la cohérence du réseau cyclable » (Déposé le 1<sup>er</sup> septembre 2003) :

« Le dernier plan directeur des pistes cyclables a été conçu avant l'ouverture des tunnels de l'A5. Nous demandons qu'un nouveau plan directeur des déplacements à vélo soit réalisé. Celui-ci devrait permettre une meilleure cohérence du réseau et surtout prendre en compte tous les éléments urbanistiques nouveaux réalisés ».

### Développement écrit

Les projets présentés ces derniers temps au Conseil général modèlent l'image de la ville de Neuchâtel du 21<sup>e</sup> siècle. Ils sont susceptibles de modifier les flux de trafic pour de nombreuses années.

Si les incidences des nouvelles réalisations sur le trafic des automobiles et des transports publics sont régulièrement prises en compte, il n'en est pas de même pour le trafic deux-roues, en particulier les vélos. Par exemple, l'an dernier, l'étude sur le stationnement en ville de Neuchâtel ne comportait pas de chapitre en relation avec les modes de transport deux-roues (motorisés ou non). Il est regrettable que les modifications des flux de circulation laissent souvent les équipements cyclables en dehors de toute réflexion.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'acceptation du dernier plan directeur des pistes cyclables. Celui-ci a été conçu avant l'ouverture des tunnels, sur la base de prévisions de trafic probables. Expo.02 a créé un réseau de pistes cyclables. Des études sont en cours pour offrir des vélos en libre service.

Certaines réalisations existantes ne sont pas judicieuses, d'autres ne sont conceptuellement pas terminées : en particulier, à l'ouest de la ville, sur la route cantonale. Les places de stationnement pour vélos et pour les deux-roues motorisés en bordure de la zone piétonne sont insuffisantes. Alors que les bus ont été déplacés de certaines rues, il est possible d'imaginer une traversée est-ouest en ouest-est de la zone piétonne par les vélos.

La traversée nord-sud de la zone permet difficilement d'en repartir. Certains équipements signalétiques enlevés en principe pour la durée de l'expo n'ont toujours pas repris leur place.

Alors que la réflexion pour prolonger le Littoral est en cours et que la réorganisation des environs de la Maladière démarre, nous souhaitons que les déplacements en deux-roues et leur stationnement soient réétudiés. Bref, il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier et de l'adapter au 21<sup>e</sup> siècle !

### Discussion

### **03-516**

**Postulat du groupe radical par Mmes et MM. Pascal Sandoz, Daniel Domjan, Fabienne Spichiger, Blaise Péquignot, Odile Tissot-Daguette, Christian Boss et Alexandre Brodard** concernant la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel (déposé et développé le 29 septembre 2003):

## Séance de lundi 29 mars 2004

«Le Conseil communal est prié d'étudier en collaboration avec les instances dirigeantes de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, les voies et les moyens afin d'atteindre le taux de couverture réglementaire de 70% prévu par le règlement de la Caisse de pensions.

Il étudiera entre autre les conséquences:

- de la création d'une caisse de pensions unique cantonale
- de l'augmentation paritaire des cotisations
- du passage du système en primauté des prestations à celui dit en primauté des cotisations
- de la parité des contributions employé/employeur.»

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-517)

### **03-517**

**Postulat du groupe libéral par MM. José Caperos, Pierre Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Philippe Ribaux et André Obrist** intitulé pour un taux de couverture global de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel de 60% en l'an 2008 et de 70% en 2012 (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens de permettre à la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel d'atteindre un taux global de couverture de 60% en l'an 2008 et de 70% en l'an 2012.

Dans la simulation sont à évaluer en particulier les scénarios suivants:

1. passage du plan actuel dit "en primauté des prestations" à celui dit "en primauté des cotisations";
2. Transfert du personnel hospitalier et enseignant de la commune vers le canton;
3. association à une plus grande Caisse de prévoyance si la masse critique pour assurer le taux de couverture global de 70% s'avère difficile à obtenir sans mettre en danger les équilibres financiers de la Ville ou de ses employés.»

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-516)

### **03-519**

**Postulat du groupe popecosol**, intitulé « pour la mise en place d'une compensation des charges de centre au niveau de l'agglomération » (déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2003) :

## Séance de lundi 29 mars 2004

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération) ».

### Développement écrit

Si, comme nous l'avons dit, la taxe sur les spectacles permet d'opérer une forme de compensation des charges de centre pour la ville, nous invitons dès lors le Conseil communal à procéder à une rapide enquête, afin de connaître la provenance du public des spectacles donnés en ville de Neuchâtel. Sur la base des résultats, il vaudrait peut-être la peine de s'approcher des communes de l'agglomération dans le but de négocier une forme de péréquation financière.

On nous dit souvent que la péréquation financière cantonale ne reconnaît que partiellement les charges de centre que supporte la Ville. Il y aurait peut-être aussi moyen d'intervenir au niveau du canton, en association avec les autres villes.

### Discussion

## **04-501**

**Postulat du groupe radical par MM. Pascal Sandoz, Christian Boss, Alexandre Brodard, Robert Vauthier, André Calame, Blaise Péquignot, Roland Mäder, Mme Fabienne Spichiger, M. Daniel Domjan**, intitulé « Pour un coût de l'électricité compétitif et équitable » (déposé avec son développement écrit le 12 janvier 2004):

« Nous prions le Conseil communal d'étudier tous les moyens pour abaisser d'ici à 2006 le prix du courant électrique vendu aux citoyens alimentés par le réseau propriété de la Ville de Neuchâtel.

Le prix de vente du courant sera identique pour tous les ménages et en tous cas au niveau de celui facturé aux citoyens d'Hauterive au moment de l'achat de leur réseau électrique ».

### Développement écrit

L'objectif de la stratégie des Services industriels est la présence sur le marché selon trois axes, à savoir celui d'un service global, celui de l'extension de l'activité des Services industriels sur les communes urbaines de l'agglomération, et celui du service continu 24h/24h.

L'acquisition du réseau électrique d'Hauterive s'inscrit dans cette stratégie mais fait ressortir de manière évidente deux insuffisances importantes, à savoir le prix de vente trop élevé de l'électricité d'une part, et l'iniquité des prix de vente facturés aux citoyens d'Hauterive et à ceux de Neuchâtel, d'autre part.

Sur ce dernier point nous sommes d'avis que le Conseil communal doit facturer au même prix l'électricité qu'il vend à tous les citoyens alimentés par le réseau des Services industriels, propriété de la Ville de Neuchâtel.

A notre sens il n'est en effet ni équitable, ni politiquement et encore moins du point de vue des droits des consommateurs, défendable qu'un produit d'une collectivité publique soit vendu à deux prix différents alors que ce produit est identique et qu'il est distribué par une seule et même entité, de surcroît publique.

## Séance de lundi 29 mars 2004

Nous demandons donc au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de proposer un prix de vente identique pour tous les ménages.

Sur la question du prix de vente trop élevé du courant électrique, nous aimerais rappeler que les recettes des Services industriels dans une certaine mesure constituent un impôt déguisé. De plus, le prix de vente est manifestement trop élevé eu égard aux constats que les comparaisons nous permettent de faire.

Comment expliquer que le courant vendu aux Altaripiens soit passé de 28 cts/kWh à 22 cts/kWh alors que sur le territoire communal neuchâtelois il est facturé à 25,19 cts/kWh.

Plus explicite encore. Comment expliquer les différences de prix de vente de courant relevées par la surveillance des prix du Département fédéral de l'économie qui permet justement de comparer grâce au site internet de M. Prix.

Actualisé au mois de juillet 2003, ciblé sur un appartement de 4 pièces avec une cuisinière électrique, le kWh coûte au citoyen neuchâtelois 29,65 cts selon le Département fédéral de l'économie. Il est en moyenne nationale à 22 cts environ. Nous sommes très largement dans le peloton de tête.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la baisse des prix de vente du courant électrique pour 2006, afin d'être à la fois concurrentiel mais aussi équitable.

### Discussion

#### **04-301**

**Motion (postulat 03-518 transformé) du groupe popcosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothée Ecklin, Doris Angst, Eliane Henri-Mezil, Ingrid Mougin Mora et Bernard Junod**, intitulée « pour une application systématique de la taxe sur les spectacles » (déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier toutes les voies et moyens lui permettant de prélever systématiquement une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes, telle que le lui permet le décret cantonal du 28 janvier 2003 autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS) ».

### Développement écrit

Suite à l'adoption par le Grand Conseil neuchâtelois en date du 28 janvier 2003 du décret cantonal mentionné en titre et à l'adoption par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003 d'un arrêté modifiant le règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements du 29 décembre 1947, le Conseil communal de Neuchâtel se trouve dans la situation désagréable de devoir prélever une taxe sur le prix d'entrée aux spectacles et autres manifestations payantes, tout en ne pouvant appliquer cette obligation qu'aux organisateurs disposés à encaisser le prix d'entrée à leur manifestation par le biais de la vente de billets.

Dans l'état actuel des choses, cette situation crée des inégalités de traitement flagrantes entre organisateurs de manifestations vendant ou ne vendant pas de billets. Par ailleurs, elle ne règle en aucune façon – bien au contraire – le scandale

## Séance de lundi 29 mars 2004

des 13 années durant lesquelles les dancings et autres night-clubs neuchâtelois n'ont payé aucune taxe sur les spectacles.

Dans un avenir proche et sur la base de cet exemple, il est probable que le prix d'entrée aux spectacles et manifestations payantes organisées sur le territoire communal ne soit financé que de plus en plus rarement par le biais d'une vente de billets. Les organisateurs faisant preuve d'imagination, ce seront des casquettes ou des écharpes – selon la saison – à l'effigie d'un club sportif, des paquets de confettis, des cornets de pop-corn au logo d'un cinéma, que sais-je des autographes de l'artiste se produisant, qui feront progressivement office de sésame.

A nos yeux, cette situation est politiquement intenable et juridiquement non conforme. Elle doit donc être résolue rapidement. Nous n'y voyons que deux issues. Soit la Ville de Neuchâtel est habilitée à interdire aux organisateurs de spectacles et autres manifestations d'utiliser tout autre moyen que la vente de billets d'entrée pour encaisser la contre-valeur du droit d'assister à la manifestation concernée, et elle adopte une telle interdiction, soit elle ne l'est pas et c'est alors le décret cantonal, qui, n'étant pas applicable, devrait être modifié pour permettre le prélèvement de la taxe en supplément d'autres types de contremarques que celui du billet d'entrée.

Nous attendons que le Conseil communal fasse diligence en cette affaire, de façon à ne pas laisser pourrir plus avant une affaire qui ne sent déjà que trop mauvais.

### Discussion

#### **04-302**

**Motion du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothée Ecklin, Doris Angst, Jimmy Gamboni, Eliane Henry-Mezil, Ingrid Mougin Mora et Bernard Junod** relative à la prévention du tabagisme dans les écoles, bâtiments publics et établissements publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier, en collaboration avec les instances concernées, la mise en œuvre rapide d'un programme ambitieux de prévention du tabagisme actif et passif dans les bâtiments scolaires et publics de la Ville de Neuchâtel, ainsi qu'à l'attention des propriétaires et gérants d'établissements publics.

Son rapport fera le tour du problème et formulera des propositions permettant de prévenir activement le tabagisme de façon adaptée aux diverses situations. Il définira en particulier les zones et conditions dans lesquelles la fumée peut rester autorisée ».

### Développement écrit

Les méfaits du tabac sur la santé des consommateurs actifs comme passifs sont aujourd'hui incontestablement avérés, à tel point que l'industrie du tabac est régulièrement condamnée à verser des dédommagements très importants à certaines autorités en dédommagement des frais de santé occasionnés par le tabagisme, ainsi qu'à certaines familles de victimes du tabac.

Le tabagisme passif quant à lui augmente les risques de maladie cardiovasculaires et du système respiratoire de 25%. Le fléau social et sanitaire qu'est le tabagisme

## Séance de lundi 29 mars 2004

est cependant en pleine recrudescence, surtout auprès des jeunes. Or de l'avis même de l'industrie du tabac, la consommation de ce produit devrait être limitée aux adultes et procéder d'un choix délibéré. Voici d'ailleurs un extrait provenant du site internet d'un grand cigarettier installé dans la commune:

*"Le public devrait prendre en compte les conclusions des experts en matière de santé publique lorsqu'il décide de se rendre ou non dans des lieux où de la fumée de tabac ambiante est présente, ou, s'il est fumeur, si et où il peut fumer en présence d'autres personnes. Des précautions particulières sont à prendre lorsque les enfants sont concernés, et les adultes devraient éviter de fumer en leur présence.*

*Philip Morris International est convaincu que les conclusions des experts en matière de santé publique sont suffisantes pour justifier la mise en place de mesures réglementant le tabagisme dans les lieux publics. Nous pensons également que dans les lieux où il est permis de fumer, le gouvernement devrait imposer l'affichage de notices d'avertissement présentant les conclusions des autorités de santé publique indiquant que le tabagisme passif cause des maladies chez les non-fumeurs."*

Par ailleurs, il est avéré aujourd'hui qu'une campagne active de prévention permet de réduire le pourcentage de fumeurs en particulier jeunes dans une population. Enfin en Suisse 60% de la population ne fume pas.

Or que constate-t-on à Neuchâtel?

Le milieu scolaire est encore loin de bénéficier d'une politique suffisamment globale et active de prévention du tabagisme auprès des enfants comme des adultes. A titre d'exemple, la question du tabagisme du corps enseignant à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires n'est pas encore réglée de façon claire et satisfaisante dans tous les collèges ; les rampes intérieures du collège du Mail sont même équipées de cendriers. Par ailleurs, en dépit des recommandations émanant même des cigarettiers et dans le déni total de la fonction formatrice et éducative de l'école, fumer en présence d'élèves dans le contexte scolaire ne semble pas remis en cause. De façon similaire, le tabagisme à l'intérieur des bâtiments publics et administratifs ne fait l'objet d'aucune politique claire et homogène et sa prévention ne semble pas y être une priorité.

Enfin, il ne faut pas oublier la question sensible des établissements publics, dont seule une partie propose une zone non-fumeur digne de ce nom.

Les pouvoirs publics doivent cependant faire leur travail dans ce domaine comme dans les autres.

Si la volonté y est, l'introduction d'une stratégie anti-tabac peut sensiblement améliorer la situation, notamment avec l'aide du Département cantonal de la santé publique et du secteur prévention de l'OFSP, qui mettent à disposition de nombreux programmes de prévention du tabagisme adaptés à tous les contextes et tous les acteurs potentiels.

En outre, dans l'état actuel des connaissances et en fonction de la volonté exprimée par les autorités de la Ville d'appliquer les principes du développement durable, il nous apparaît urgent et prioritaire qu'une commune qui bénéficie de façon importante du produit de la vente de cigarettes s'engage activement dans la prévention de leurs méfaits sur la santé.

Discussion

## Séance de lundi 29 mars 2004

### **04-602**

**Interpellation du groupe popecosol, par Mmes et MM. Blaise Horisberger, François Konrad, Dorothée Ecklin, Doris Angst, Eliane Henry-Mezil, Jimmy Gamboni et Ingrid Mougin Mora** concernant les fontaines à eau présentes dans les bâtiments publics de la Ville de Neuchâtel (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal peut-il :

- nous communiquer les raisons qui ont amené à l'installation de fontaines à eau dans les locaux qui dépendent de la Ville, et à la mise à disposition de bouteilles d'eau minérale lors des diverses séances des autorités communales, alors que nos services industriels vantent de façon assidue et relativement coûteuse auprès de la population les mérites de l'eau du réseau.
- nous indiquer si la gestion des fontaines à eau est assurée par les services de la Ville ou par des privés et, dans ce dernier cas, les raisons de ce choix.
- Nous indiquer en outre le prix de revient au litre, la consommation énergétique, les garanties de qualité sanitaire, en particulier bactériologique, de l'eau fournie par les fontaines à eau, ainsi que les avantages que cela présente par rapport à un approvisionnement en eau du réseau ».

### Développement écrit

En tant que fournisseur d'eau potable de qualité, nos SI s'efforcent, en particulier à l'occasion de diverses manifestations, de mettre en valeur une denrée alimentaire de qualité vendue seulement 0,3 ct le litre.

On peut donc manifester quelque surprise à la vue de fontaines réfrigérées à eau plate qui fleurissent un peu partout dans certains services municipaux.

En outre, même si ce n'est que dans une moindre mesure, la cohérence entre le marketing des SI et la présence de bouteilles d'eau gazéifiée mises à disposition des élus lors de leurs diverses séances nous échappe également.

Faut-il en conclure que l'eau du réseau est considérée comme assez bonne pour la population neuchâteloise mais pas pour ses autorités? Nous espérons pouvoir en douter et souhaitons donc connaître les raisons, avantages et inconvénients de ces dispositions par rapport à l'approvisionnement en eau du réseau.

Par ailleurs, ces bonbonnes à la mode peuvent se transformer en bombes sanitaires en cas de soutirage insuffisant ou d'exposition prolongée à la chaleur et à la lumière. Les distributeurs conscients du problème recommandent notamment une consommation dans les 15 jours. Dès lors, nous nous demandons s'il n'y a pas des moyens moins risqués respectivement moins coûteux, basés en particulier sur l'utilisation de l'eau du réseau, pour satisfaire les intéressés.

### Discussion

Séance de lundi 29 mars 2004

**04-303**

**Motion du groupe socialiste, par MM. et Mmes Olivier Arni, Françoise Bachmann, Sébastien Bourquin, Didier Rochat, Jean-Marie Fauché, Jean-Pierre Baer, Raymond Maridor, Philippe Loup, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti et Béatrice Bois** relative à la création d'un service de la jeunesse pour une politique de la jeunesse claire, cohérente et moderne (déposée le 2 février 2004) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de créer un service de la jeunesse afin de réunir en un seul service, les secteurs d'aide et de soutien à la jeunesse et à la petite enfance actuellement dispersés dans plusieurs services et offices de l'administration : service des sports, instruction publique (service des écoles), services sociaux, office du travail, affaires culturelles.

L'étude comprendra une définition de la politique de la jeunesse que le Conseil communal met en œuvre, les buts et objectifs définis et poursuivis, notamment dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, des loisirs et des sports, de l'intégration socioprofessionnelle, de l'éducation à la citoyenneté et aux processus participatif.

Développement

Neuchâtel, le 16 mars 2004

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Antoine Grandjean

Le chancelier,

Rémy Voirol

**1  
04-106**

**Nomination d'un membre au sein de la  
Commission des ports et rives, en  
remplacement de M. Sébastien Bourquin  
(soc), démissionnaire.**

**M. Jean-Pierre Baer**, président du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste propose la candidature de **Mme Laurence Gauchat**.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Elle prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **Mme Laurence Gauchat** à la Commission des ports et rives.

**2  
04-107**

**Nomination d'un membre au sein de la  
Commission pour l'élaboration d'un plan  
d'aménagement du territoire, en  
remplacement de M. Sébastien Bourquin  
(soc), démissionnaire.**

**M. Jean-Pierre Baer**, président du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste propose la candidature de **Mme Béatrice Bois**.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Elle prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de **Mme Béatrice Bois** à la Commission d'un plan d'aménagement du territoire.

**3  
04-108**

**Nomination d'un membre au sein du  
Syndicat intercommunal de l'ESRN, en  
remplacement de M. Sébastien Bourquin,  
(soc), démissionnaire**

**M. Jean-Pierre Baer**, président du groupe socialiste, déclare :

- Dans ce cas, nous laissons le siège vacant puisqu'il n'y aura pas de séance jusqu'au 6 juin 2004, date des prochaines élections communales. Il nous semble donc plus judicieux de proposer directement une personne qui sera retenue par la population à cette occasion.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, prend acte de la vacance de ce siège et qu'il sera repourvu lors de la séance de constitution des nouvelles Autorités.

**4  
04-603**

**Interpellation du groupe socialiste, par  
Mmes et MM. Jean-Pierre Baer, Philippe  
Loup, Raymond Maridor, Françoise  
Bachmann, Raymonde Wicky, Jean-Marie  
Fauché, Laurence Gauchat, Béatrice Bois,  
Cristina Tasco, Didier Rochat, Mario  
Castioni et Olivier Arni, intitulée "Salles de  
sports : vers une pénurie annoncée?"**

(Déposée le 25 mars 2004)

**M. Jean-Pierre Baer déclare :**

- Nous souhaiterions pouvoir débattre de cette interpellation **en urgence**, de façon à ce que le Conseil communal puisse agir les mains libres et en toute connaissance de cause, puisqu'il rencontrera les investisseurs demain.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que l'urgence n'est pas combattue. En conséquence, elle prie l'interpellateur de poursuivre son **développement**.

**M. Jean-Pierre Baer ajoute donc :**

- Le souci du groupe socialiste est que les associations de cette localité sont en pénurie de salles de gymnastique et nous aimerais l'éviter. Nous avons, lors de nombreuses séances, suivi avec attention tout le dossier de la Maladière et nous avions compris que, pendant quelques mois, la salle Omnisports disparaîtrait et quelques mois plus tard, d'autres salles seraient à disposition. Dans le communiqué de presse que nous avons reçu à titre confidentiel, le 11 février 2004, et nous

## Séance de lundi 29 mars 2004

remercions le Conseil communal de nous faire confiance, nous avons compris qu'en janvier 2006, la salle Omnisports serait "déconstruite" comme il convient de le dire et que c'est seulement en mars 2007 que l'ensemble du complexe serait mis à disposition avec ses salles de gymnastique, ce qui laisse tout de même une plage de 15 mois et quelques questions par rapport à la manière dont les associations vont pourvoir fonctionner durant cette période, et bien sûr, les écoles, qui utilisent aussi ces salles durant la journée. Nous attendons donc des réponses qui permettront à chaque association de cette ville de continuer à fonctionner normalement malgré les constructions.

**M. Didier Burkhalter**, Directeur des sports, déclare :

- Il paraît en effet important de clarifier à nouveau la situation. Il y a six questions dans cette interpellation. Première question : va-t-on vers une pénurie de salles de sports ? La réponse est claire, c'est non. Nous avons eu, depuis des années, un manque de salles de sports. Nous vivons actuellement un manque de salles de sports. Nous allons vivre une période de chantier et dans trois ans, au lieu d'avoir six salles comme nous en avons à la Maladière actuellement, nous en aurons 10 et, par conséquent, nous pouvons dire qu'au contraire, nous allons plutôt vers une meilleure situation en matière de salles de sports. Mais, il faudra, évidemment, procéder d'abord aux constructions. J'aimerais juste citer le rapport du 13 mai 2003, que vous avez eu et que vous avez accepté, rapport sur la construction de l'ensemble de la Maladière. Nous disions dans ce rapport : "La réalisation, ces prochaines années, de la halle de sports de la Riveraine et des salles de la Maladière permettra au complexe sportif de la Maladière de gérer 10 salles, au lieu des 6 actuelles, soit trois dans la salle Omnisports, deux à Pierre-à-Mazel et une dans le CPLN. Ces quatre salles supplémentaires représentent une part du déficit scolaire inventorié à plusieurs reprises... Le complexe augmentera les possibilités d'utilisation scolaire, permettra au CPLN, par exemple, de couvrir 70 % de ses besoins, alors qu'ils sont actuellement à 50 % des prescriptions fédérales. "Bref, le complexe de la Maladière va fortement réduire le complexe de n'avoir pas assez de salles de sports!". Une fois encore, c'est plutôt vers une importante amélioration, certes pas encore suffisante, que nous allons.

Question no 2 : quand va-t-on démolir la halle Omnisports? Au début de 2006. Selon le planning actuel, le chantier de la Maladière, et ce sont ces éléments que nous allons discuter demain, je souhaite donc vraiment avoir une seule voix de la Ville et nous avons pu tenir, d'une seule voix, depuis 18 mois, toutes les Autorités de la Ville toujours très

## Séance de lundi 29 mars 2004

unies. Selon le planning actuel, le chantier de la Maladière débute au début du mois de mai, par le chantier préparatoire, notamment juste à côté de la halle Omnisports. Techniquement, il n'a pas été facile de pouvoir trouver des solutions qui évitaient de devoir la détruire au mois de mai. Ces solutions ont été trouvées mais c'est assez difficile. C'est un très gros chantier préparatoire de plusieurs millions de francs qui se fait autour de cette salle. Sa démolition est actuellement prévue pour le début de 2006, en principe en février et vous m'en voudrez peut-être à l'avenir si ce sera en mars ou en juin. Mais, si nous allons au rythme prévu par le chantier, tel qu'il a été défini, d'entente entre la Ville et HRS, nous pouvons dire que ce sera en février et ce délai est lié aux travaux de la route d'accès et de la rampe d'accès au parking. Si nous voulons pouvoir ouvrir le centre commercial en septembre, il faut six mois avant, lancer ces travaux qui vont être réalisés en liaison avec le parking. Nous ne pouvons donc pas faire plus tard que février 2006. Cela dépend aussi de l'avancement du chantier et s'il va moins vite à cause d'éléments archéologiques, comme nous pensons que nous pouvons en avoir, cela pourrait tout retarder; mais les investisseurs se sont fixés pour objectif d'ouvrir le centre commercial en septembre 2006 et ils y tiennent absolument. Dans ce cadre, nous n'avons pas le choix, c'est février 2006, au plus tard.

Question no 3 : comment se déroulent les phases de chantier, comment s'articule la mise hors exploitation ou à disposition des différentes salles? Phase une : c'est après le début du chantier préparatoire, en été, la démolition de Pierre-à-Mazel, deux salles, et non trois. La troisième, celle du CPLN ne sera pas détruite. Nous détruisons les deux salles de Pierre-à-Mazel, pas trois comme le précise le texte de votre interpellation, ainsi que le stade aussi, en juillet ou août. Il y aura donc deux salles de sport en moins par rapport à maintenant. Cet été, nous mettons à disposition la place de sports extérieure. Elle va commencer à être aménagée maintenant et il est prévu que les travaux se termineront de manière à pouvoir la mettre à disposition à la rentrée scolaire. J'espère que tout cela ira au mieux.

Par ailleurs, nous avons une série d'éléments en discussion. Tous les clubs et associations de Neuchâtel se verront offrir des solutions, qui ne seront pas forcément toujours idéales. Par exemple, nous n'aurons pas toujours la même dimension de salle. A partir de cet été donc, nous aurons deux salles en moins et il faudra trouver des solutions de collaboration. Il semble que l'on pourra notamment déplacer la bulle à Peseux et les classes de Peseux qui utilisaient nos salles, notamment à la Promenade, ne le feront plus. Cela donnera des disponibilités mais je

## Séance de lundi 29 mars 2004

vous passe les détails. C'est le Service des sports qui travaille dans ce domaine et il est possible que, pour un ou deux clubs qui ne sont pas de la région et qui nous louent nos salles, nous ne pourrons pas leur offrir quelque chose qui soit suffisant. Mais nous essayerons de trouver des solutions pour chacun et c'est en cours d'étude.

Phase 2 : en août 2005, une année plus tard. Ce n'est pas si long si le chantier continue d'aller bien, à la Riveraine, nous mettrons à disposition la nouvelle halle de sports. C'est actuellement confirmé par l'avancement des chantiers. Mon collègue responsable de ce chantier me le confirmait encore tout à l'heure. En août 2005, nous aurons donc trois salles de plus par rapport à l'état initial. Nous serons donc à une de plus puisqu'il nous en manquait deux. La situation devient donc légèrement meilleure que maintenant.

Phase 3 : au début de 2006, nous démolirons la halle Omnisports. Cela veut dire que nous perdrons trois salles. Nous retombons donc à deux salles en moins mais, en principe juste avant ces événements, nous aurons la nouvelle école primaire de la Maladière qui ouvrira également et dans laquelle nous trouvons une salle de gymnastique que nous utiliserons quand les enfants de l'école primaire n'y sont pas. C'est particulièrement utile pour les clubs qui s'entraînent à partir de la fin de l'après-midi ou le mercredi après-midi. C'est pour le début de 2006. Après, ce qui vous a un peu ennuyé, c'est le nouveau planning qui montre que nous n'arrivons pas à ouvrir tout le complexe en même temps.

Nous arrivons à la dernière phase. On ouvre le centre commercial en septembre 2006 et il y a une ouverture progressive du reste. Pourquoi? Parce qu'en regardant le phasage du chantier dans le détail, HRS s'est rendu compte qu'il n'arrivait pas à construire tout en deux ans et COOP a souhaité ouvrir déjà le centre commercial, alors qu'au départ, l'idée était d'ouvrir le tout ensemble. Maintenant l'objectif stratégique est clairement d'ouvrir le centre commercial le plus tôt possible, c'est-à-dire en septembre 2006 et d'ouvrir les autres éléments progressivement. Le dernier élément qui sera ouvert c'est le stade de football. Ce sera pour mars 2007, selon le planning d'aujourd'hui et les salles de gymnastique ce sera entre deux. Je ne peux pas vous dire exactement quand, mais avant mars 2007. Ce sera donc entre septembre 2006 et mars 2007. A ce moment nous aurons quatre salles de plus qu'à l'état initial et nous retombons, en quelque sorte, sur nos pieds de gymnastes. C'est un phasage qui dépend de l'évolution du chantier, c'est clair. Tout ce que je

## Séance de lundi 29 mars 2004

vous dis, c'est l'état actuel de nos connaissances, mais c'est tout à fait jouable, pour autant qu'il n'y ait pas de gros impondérables.

Question no 4 : le Conseil communal, moi en l'occurrence, a-t-il donné des informations ambiguës et contradictoires à ce sujet? Franchement non! Si on regarde les trois moments de cette dernière année où nous nous sommes exprimé, en particulier devant vous, mais aussi devant le public car, à chaque fois que nous vous avons envoyé quelque chose, nous avons fait une information publique. Il y a le rapport du 14 mai 2003 et je crois qu'il est clair. Vous l'avez accepté, je crois à l'unanimité. Il dit ceci : "A la Maladière, il y aura 6 salles de gymnastique qui remplaceront avantageusement les anciennes installations de Pierre-à-Mazel et de la halle Omnisports, lesquelles devaient de toute manière faire l'objet de rénovations fondamentales à relativement brève échéance. La concentration des salles de sports dans un bâtiment unique rendra leur gestion particulièrement favorable, en complémentarité avec la nouvelle halle de sports de la Riveraine, dans le cadre du complexe sportif de la Maladière... Mise à disposition, en 2004, pour la place de sports extérieurs". Ces deux choses sont confirmées... "Démolition du stade de la Maladière et des salles de gymnastique de Pierre-à-Mazel en juillet 2004. La démolition de la halle Omnisports aura lieu le plus tard possible, vraisemblablement début 2006". C'est totalement confirmé... Le Plan spécial voté par le Conseil général, à son article 6, alinéa premier précise que "les bâtiments existants sur les parcelles concernées sont appelés à être démolis, stade, complexe sportif de la Maladière, halle Omnisports"; c'est confirmé. A l'alinéa 3, on précise que "la halle Omnisports doit être préservée au moins jusqu'à la mise en exploitation de la future halle de sports de la Riveraine". C'est confirmé aussi.

Je crois que c'est là que vous avez oublié ce que vous avez voté car nous n'avons jamais dit, et ce n'est physiquement pas possible, qu'on aurait la démolition de la halle Omnisports après la mise à disposition des salles de la Maladière. Ce sera après la mise à disposition des salles de la Riveraine. Et je peux vous dire que nous avons dû nous battre pour ce point car, pour les privés qui construisent et qui investissent 200 millions, je vous le rappelle, ce serait beaucoup plus simple de tout démolir en une fois et de construire le tout plutôt que faire à cet endroit un espèce de phasage qui fait perdre du temps et de l'argent. Mais le plan spécial précisait ce point, de manière à ce que nous puissions garder la halle Omnisports jusqu'à la mise à disposition de la Riveraine car cela aurait été trop difficile si nous n'avions pas pu le faire. Et ce qui aurait été encore mieux c'est que la halle sportive de la

## Séance de lundi 29 mars 2004

Riveraine soit déjà prête et nous aurions beaucoup moins de problèmes. C'est donc cela qui a été voté, y compris par le groupe socialiste et non autre chose, comme c'est dit dans le texte de votre interpellation. Je vous demanderai de ne pas maintenir ce point qui disait que votre groupe n'avait voté qu'un projet dans lequel on mettait à disposition les salles de la Maladière, avant de démolir la halle Omnisports, ce qui serait tout simplement impossible à faire, d'où l'importance pour moi d'avoir ce message parfaitement clair car, demain, je ne veux pas dire l'inverse aux investisseurs. Nous devrions revoir complètement le chantier.

Séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> décembre 2003 : vous citez une phrase, qui vaut ce qu'elle vaut, de ma part. Il faudrait citer la suivante aussi, juste après, page suivante. On dit ceci : "Les halles de Pierre-à-Mazel 1 et 2 seraient démolies dès le mois de juin 2004, tandis que la halle Omnisports reste, dans cette période, jusqu'en principe au début de 2006". C'est la page 5361 du procès-verbal, quelques lignes après votre citation. Je crois que c'est à nouveau la même chose.

Conférence de presse du 11 février 2004 : Nous confirmons que la déconstruction de la halle Omnisports est menée à partir de janvier 2006. C'est donc pratiquement toujours la même chose. La seule restriction, c'est que nous ne pouvons pas tout mettre en exploitation en septembre 2006. Une fois encore, l'information est pratiquement identique et j'aimerais vous dire que, comme pour tous les grands chantiers que nous avons menés, nous ferons des points de presse et des informations vous seront données, si possible avant, en fonction de l'évolution. Il est possible qu'il y ait des évolutions dans un chantier qui font que les dates changent un peu, mais l'intention claire est toujours la même : la démolition de la halle Omnisports interviendra au début de 2006.

Question no 5 : peut-on parler de non respect des engagements? En aucune manière; nous avons toujours respecté nos engagements et j'aimerais que nous continuions à le faire.

Question no 6 : peut-on s'engager, le Conseil communal, à ne pas perturber le fonctionnement des associations et écoles concernées? La réponse est non. Nous ne pouvons pas nous engager à ne pas perturber les gens, les associations, les clubs, les écoles quand on va faire investir 200 millions de francs par des privés dans un chantier qui dure trois ans. Ce n'est pas possible. Mais, ce que nous pouvons nous engager à faire, et, cela dit, ce n'est pas si mal de faire un peu changer les choses

## Séance de lundi 29 mars 2004

parfois, y compris dans l'instruction publique, c'est d'essayer de trouver les meilleures solutions de remplacement avec les personnes concernées. Et quand nous leur proposerons quelque chose, j'espère qu'elles seront suffisamment contentes et si ce n'est pas le cas nous engagerons à chaque fois le dialogue jusqu'au point où nous devrons dire que nous n'avons rien d'autre à proposer. Mais je crois que nous pouvons faire quelque chose. Nous comptons sur la compréhension des milieux directement concernés qui, en général, réagissent pas mal. Il y a un certain nombre de gens qui ne sont pas contents que cela change, et de la durée du chantier. Mais, globalement, ce n'est pas si négatif et nous comptons sur la compréhension des clubs, des milieux scolaires pour pouvoir faire ce chantier le mieux possible. Finalement, ce sont aussi eux qui seront les principaux bénéficiaires de l'opération dans quelques années. Le Conseil communal est tout à fait conscient de l'importance de ces clubs, associations et miliciens du sport et de ce qu'ils apportent à notre collectivité. Il n'est pas question de ne pas les écouter. Mais, à un moment, il faut aussi décider et avancer et c'est le cas au début de ce grand chantier.

Nous comptons aussi, et j'aimerais le préciser au nom du Conseil communal, sur la loyauté et la bonne foi des groupes politiques et conseillers généraux pour essayer de relayer l'information, même quand elle n'est pas très facile, de la manière la plus correcte possible. C'est aussi pour cela que nous vous envoyons ces éléments et je suis convaincu qu'avec la bonne foi de chacun, nous arriverons à franchir ces années sans trop de problèmes, pour autant que le chantier puisse tenir le rythme prévu.

La présidente demande alors à l'interpellateur s'il est satisfait.

**M. Jean-Pierre Baer** ajoute :

- Oui, j'aurai juste souhaité ouvrir la discussion pour deux phrases.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que l'ouverture de la discussion n'est pas combattue. Elle redonne alors la parole à **M. Jean-Pierre Baer** qui précise :

- Si les choses n'étaient pas claires, ce n'est pas tant sur la date de février 2006 et la déconstruction de la salle Omnisports, c'est plutôt dans la mise à disposition des six nouvelles salles; nous avons entendu qu'il y avait une variation par rapport au premier projet et que, de quelques mois au départ ou de dates qui n'étaient pas précisées, on arrive

Séance de lundi 29 mars 2004

aujourd'hui avec des variations qui sont d'un an et demi ou six mois, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Au niveau de l'ordre du jour, la présidente, **Mme Béatrice Bois**, ajoute :

- Vous avez reçu la réponse écrite du Conseil communal à l'interpellation no **04-601**, de MM. Jean-Charles Authier et consorts, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville. Je demande à l'interpellateur s'il est satisfait?

**M. Jean-Charles Authier** répond :

- Oui, je suis satisfait.

Conformément aux dispositions réglementaires, et dans la mesure où la discussion n'est pas demandée, cet objet est dès lors retiré de l'ordre du jour.

**M. Pierre Bonhôte**, Directeur des domaines, déclare :

- Nous souhaitons **retirer** le rapport **04-010** concernant l'acquisition d'une partie de domaine agricole à Chaumont et la constitution de servitudes. Une étude plus détaillée des possibilités de transformation de ce bâtiment a effectivement montré que les coûts d'une telle transformation sont nettement plus importants que ce que dit le rapport. Dès lors, les perspectives de rentabilité sont quelque peu compromises. Nous souhaitons donc **retirer** ce rapport et si nous venons devant votre Autorité à l'automne ce sera, le cas échéant, avec un rapport qui vous présentera l'ensemble de l'investissement de manière détaillée. Il nous apparaît donc qu'il est trop tôt d'en discuter aujourd'hui.

La présidente prend acte, au nom de l'assemblée, du **retrait du rapport 04-010** du Conseil communal.

Séance de lundi 29 mars 2004

**5  
04-008**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la rénovation et la création de centrales de production d'électricité, la commercialisation de courant vert et la demande de crédit y relative**

(Du 8 mars 2004)

Le texte de ce rapport figure dans la rubrique "rapports et autres objets" ci-contre.

Séance de lundi 29 mars 2004

**Mme Fabienne Spichiger**, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- Ce sujet a été discuté lors de la séance du 18 mars 2004. L'importance et les implications de ce rapport ont généré beaucoup de remarques, questions et discussions. Des réponses du Directeur des services industriels ont pu mettre en évidence, d'une part, la rentabilité de cet investissement, d'autre part, la volonté de favoriser les petites entités et de vouloir se passer en partie des centrales nucléaires. La labellisation de l'énergie a soulevé quelques interrogations également, surtout sur la certification "naturemade basic" qui ne semble pas aussi rayonnante qu'elle pourrait le laisser entendre. Cependant, les arguments qu'une production propre est un élément stabilisateur du coût de l'énergie et que le fait d'utiliser les ressources de la nature est économiquement rentable a convaincu la grande partie des commissaires puisqu'ils soutiennent le projet d'arrêté I par 10 voix et le projet d'arrêté II par 8 voix.

**M. Pascal Sandoz**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- La cinquantaine de pages du rapport du Conseil communal finalisée par les projets d'arrêtés instituant une réserve affectée pour le développement et le renouvellement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, ainsi que par celui visant à libérer un crédit de près de 19,5 millions de francs a retenu non seulement la meilleure attention du groupe radical, mais aussi une partie importante de sa séance consacrée à la préparation de notre Conseil de ce soir. Une fois n'est pas coutume, vous nous permettrez de prendre position sur ce volumineux document en commençant par la fin, soit précisément par les arrêtés que nous venons d'évoquer.

Notre groupe a déposé une demande de procédure priant les Autorités de notre Conseil d'inverser l'ordre dans lequel les arrêtés du rapport sont proposés au vote. En effet, si notre Conseil se prononce d'abord sur le projet d'arrêté I, il préjuge du résultat que notre législatif pourrait apporter au projet d'arrêté II. Or, nous avons l'intention très claire, comme en témoigne le projet déposé sur vos tables, de vous proposer **d'amender** les articles 1, 3 et 4 du projet d'arrêté II. Par conséquent, nous pensons préférable, afin de garantir une procédure ouverte, d'en découdre d'abord avec le projet d'arrêté II. Nous demandons donc que l'on inverse l'ordre de passage au vote des projets d'arrêtés. Cela étant dit, et avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions préciser que nous serons long, quand bien même nous n'avons pas l'intention d'entrer dans tous les détails, car le sujet est d'importance. Ne comptez donc pas sur le

## Séance de lundi 29 mars 2004

rapporteur radical pour prendre des raccourcis, sous prétexte que l'ordre du jour est chargé. Nous vous renverrions sans ménagement aux responsables de cette proposition d'ordre du jour démesuré. Le même genre de remarque s'applique au Conseil communal dont les commissions ont été consultées certes, mais dans des délais irrespectueux qui me font dire que les commissions ont été informées plus qu'elles ont pu prendre part à la réflexion et faire leur travail correctement.

Le Conseil communal nous a proposé une stratégie. Nous y avons adhéré et y adhérons toujours. C'est pour cette raison que le groupe radical est favorable à ce que les efforts de la Ville de Neuchâtel conduisent à une plus grande autonomie en matière de production d'énergie. Nous saluons donc cette intention exprimée en première page du rapport. Nous saluons aussi la réflexion que conduit le Conseil communal sur la question de la libéralisation de facto du marché de l'énergie qui, par ailleurs, et cela ne devrait pas être occulté, porte sur la production d'énergie, mais pas sur le transport de celle-ci. Il y aura encore de belles empoignades et sans doute quelques désabusés du côté des consommateurs pour lesquels rien n'est moins certain que l'énergie soit effectivement meilleure marché.

Par contre, nous nous élevons contre certains aspects du rapport. Tout d'abord, une question mérite d'être soulevée, celle de l'opportunité de présenter tous les objets en une seule fois. Il n'y a, à vrai dire, aucune raison de faire ainsi car les horizons de réalisation des centrales proposées répondent à des urgences fort différentes. Ainsi, il faut de suite agir dans les gorges de l'Areuse, alors qu'il n'en va absolument pas de même pour un dossier visiblement non abouti sur le plan juridique notamment qu'est celui des éoliennes. De même, la centrale du Seyon ou encore la production d'énergie par cellules photovoltaïques sur les surfaces supérieures de la Maladière n'ont aucune urgence. Malgré cela, le Conseil communal nous oblige à nous prononcer sur un crédit, de loin pas négligeable, comme si tout était indispensable de suite. Or, à y regarder de plus près, d'autres questions surgissent.

En cette fin de législature, nous élisons nos Autorités dans quelques semaines. Or, le Conseil communal fait le forcing en présentant une volée de rapports comme s'il voulait marquer la prochaine législature de son empreinte. Ce n'est pas correct, c'est pousser le Législatif dans les cordes. Je rappelle tout de même que les prochaines Autorités devront élaborer un véritable programme politique étayé d'un plan financier. C'est nouveau. Ce rapport ainsi que d'autres devraient faire partie de la

## Séance de lundi 29 mars 2004

réflexion des nouvelles Autorités et ne pas devenir une servitude financière pouvant péjorer d'autres projets plus fondamentaux dont la nouvelle composition de nos Autorités aurait l'idée et la volonté de réaliser. En langage de la rue, cela manque tout simplement de fair-play. Enfin, le risque de voir le tout passer à la trappe est grand. Il suffirait qu'un référendum soit lancé contre un des objets du rapport, les éoliennes par exemple, et tous les objets seraient remis en cause.

Sur le plan de la gestion alors que nous posons la question en Commission spéciale marchés de l'énergie, de savoir si ce crédit faisait partie de la planification financière, il nous a été répondu que non. N'est-ce pas un peu fort de tabac de proposer un tel crédit hors planification? Poser la question c'est y répondre. Sur le plan des finances, la Ville dit avoir agi rapidement, dès les premiers signes de dégradation des finances communales. Elle présente néanmoins un déficit de 11 millions de francs aux comptes 2003. Elle n'hésite pourtant pas à vouloir se payer, pour 19,5 millions de francs d'infrastructures, dont une partie il est vrai, est indispensable. Nous nous manifestons simplement contre le superflu, ce qui n'est pas indispensable. Nous aimerais voir aussi la Ville agir de suite sur son programme d'investissements mais, nous direz-vous ironiquement, ce crédit n'en fait justement pas partie.

Vous l'aurez compris, pour des raisons financières, de gestion et de politique, nous vous proposons de placer des priorités. En clair, nous sommes d'avis que la Ville ne peut pas se permettre de tout faire tout de suite. Ce qui nous paraît nécessaire, car indispensable, est la réalisation des projets de l'Areuse, soit Combe-Garot et le Chanet, ainsi que Champ-Bougin et la première étape de la centrale de Serrières. Le reste n'est pas d'un intérêt immédiat, pour les raisons que nous venons d'évoquer, mais aussi pour des questions de principe, juridique et économique.

Nous disons donc oui à Combe-Garot et au Chanet en nous interrogeant toutefois sur la capacité d'anticipation du Conseil communal qui semble vouloir agir aujourd'hui seulement, alors que l'on sait que ces installations sont depuis longtemps dépassées et à bout de souffle. Oui aussi au Chanet qui produit le 12 % de l'énergie consommée par notre ville. Enfin, oui au moteur à gaz qui garantit à la fois une certaine sécurité et une baisse du prix du kWh acheté plus cher aux heures de pointe. Pour Serrières, nous croyons judicieux d'aller de l'avant par étape car, s'il y a urgence, c'est pour se garantir, en quelque sorte, la concession d'où notre proposition de libérer la première tranche de 620'000 francs prévue pour 2005. Au total, cela représente un crédit d'un

## Séance de lundi 29 mars 2004

montant de 5'634'000 francs. Pour le solde des investissements, notre groupe vous propose de renoncer, non seulement pour les raisons invoquées tout à l'heure, mais aussi parce que le jeu n'en vaut pas la chandelle, à l'exemple des centrales de production du Seyon et de la Maladière. Dans le cas du Seyon, le Conseil communal nous propose d'investir 1'380'000 francs pour produire l'équivalent de 0,36 % de la consommation totale d'énergie de notre ville. Nous disons non à cette disproportion, comme d'ailleurs celle que conduirait l'investissement de la centrale de la Maladière à produire de l'énergie à 1 franc le kWh, pour l'équivalent de 0,04% de la consommation globale de notre cité. La situation financière de la Ville ne nous permet pas de nous amuser avec des projets "pilote", fussent-ils destinés aux énergies du futur. D'ailleurs, il nous paraîtrait plus opportun d'envisager de produire de l'eau chaude, voire même du froid, au profit du centre commercial de la Maladière avec du thermique plutôt que d'investir dans du photovoltaïque.

Nous vous proposons aussi de ne pas entrer en matière sur l'investissement qui nous est proposé à Chaumont. Pourquoi? Les arguments sont nombreux. Il y a tout d'abord une question fondamentale qui touche au processus proposé par le Conseil communal. A Chaumont, nous sommes dans une zone de protection des crêtes. Or, le Conseil communal fait fi de cet aspect des choses. Il élude le problème mais place néanmoins des jalons en nous demandant d'investir. Or, même l'Etat, dans le dossier des éoliennes du Crêt-Meuron, se heurte à une opposition légitime car, lui aussi, envisage de violer le décret de protection des crêtes en question, voulu par la population.

Je pose la question : de qui se moque-t-on? Le citoyen, à Chaumont, doit respecter des normes de construction extrêmement claires et rigides, qui ne font l'objet d'aucune exception. Que fait la Ville? Elle construit à 140 mètres de hauteur. Faites comme je dis, pas comme je fais. Nous nous placerions donc dans une situation inextricable à l'égard du citoyen dont nous nous apprêterions à bafouer les droits. Vis-à-vis de l'Etat, en pleine procédure, c'est à la fois une forme sournoise d'abus de pouvoir et de chantage dans lequel le Conseil communal nous pousse. Nos propos sont certes durs, mais ils 'agit d'être réaliste. Le citoyen, lui, ne s'y trompe pas, qui a déjà lancé une pétition à Chaumont, un manifeste qui vous parviendra sans doute prochainement. Et puis, pourquoi l'Etat n'a-t-il pas retenu le site de Chaumont? Parce quelques éoliennes isolées n'en valent pas la peine; c'est ce que l'on appelle l'effet ferme qui n'existe pas dans le projet de Chaumont. En clair, cela signifie que deux ou trois éoliennes n'en valent pas la peine, donc il en faut davantage. Le rapport du Conseil communal serait-il une première

## Séance de lundi 29 mars 2004

tranche de salami vers une forêt d'éoliennes à Chaumont? Enfin, permettez-nous de douter très fortement du coût de production annoncé à 14,5 centimes le kWh. Certains spécialistes sont plus proches de 20 à 25 centimes. Enfin, le rendement d'une éolienne reste modeste. Dans le cas de Chaumont, le taux d'utilisation est de 21 %. Sans rabais sur le prix d'achat des éoliennes, nous nous apprêtons à dépenser 9'530'250 francs. Ce n'est pas rien. Investir dans l'amélioration du transport de l'énergie par exemple, ou encore dans les techniques d'économie d'énergie ou dans le géothermique nous semblent être des pistes plus profitables. Et puis, à Chaumont, vous en conviendrez, sachons placer les priorités où il le faut. Les routes, les transports publics, l'eau sont des priorités qui ont été négligées depuis trop longtemps. Notre groupe, dans sa grande majorité, repoussera l'investissement proposé à Chaumont pour les raisons invoquées.

Pour clore cette partie de notre rapport, nous vous renvoyons à notre amendement qui propose d'investir sur l'indispensable et de rejeter ce qui, aujourd'hui, peut être considéré comme superflu. Reste la question du label et de la taxe qui y est associée. Nous disons clairement oui à une plus grande autonomie de production d'énergie de la Ville de Neuchâtel. Mais, nous disons tout aussi clairement non à la perception d'une taxe qui n'a rien de causale puisqu'elle s'appliquerait à tous, y compris, celles et ceux qui ne souhaitent pas consommer de l'énergie renouvelable. Appelons un chat un chat. Il s'agit d'un impôt ni plus ni moins. Notre groupe n'entrera donc pas en matière sur cette question et refusera, à l'unanimité, le projet d'arrêté I. De plus, nous sommes en droit de nous interroger sur le principe d'un label de l'énergie. En effet, s'agit-il d'une mode ou cela répond-il à un pari sur les habitudes de consommation futures? Dans les deux cas, nous avons de gros doutes sur son opportunité. Ne cède-t-on pas à une manie de technocrate. Travailler en faveur d'une consommation plus modeste nous paraîtrait pour le moins plus efficace. Nous croyons avoir été suffisamment clair lors de cette première prise de parole sur nos intentions en la matière.

**M. José Caperos**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Les phénomènes qui régissent l'évolution de la consommation d'énergie sont liés à des profondes motivations du comportement humain, tel la recherche de l'amélioration des conditions matérielles, l'esprit d'entreprendre, la procréation ou l'instinct de puissance. La modération, fruit de la réflexion, a peu de prise sur ces motivations profondément ancrées dans les consciences individuelles et collectives. Il est illusoire d'espérer que les préoccupations et les inquiétudes de

## Séance de lundi 29 mars 2004

quelques-uns parviennent à modifier ce comportement, même si de plus en plus de personnes sont sensibles à l'économie des réserves fossiles ou à la sauvegarde de l'environnement. Nous savons que la consommation mondiale de l'électricité va d'accroître, mais nous ne sommes pas sûrs que la production suivra. Aujourd'hui, due à la forte demande de la Chine, la production d'acier dans le monde est insuffisante et pourtant les experts avaient prévu le contraire. Ils conseillèrent la fermeture de nombreux hauts fourneaux. Assurer une partie de l'approvisionnement électrique devient une tâche stratégique, le courant électrique étant presque aussi vital que l'eau.

Gouverner, c'est prévoir et anticiper. Le programme SuisseEnergie de la Confédération et le Conseil communal de Neuchâtel prouvent qu'ils gouvernent dans l'intérêt des citoyens. Le Conseil communal a raison de se donner les moyens d'assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité par la réalisation de nouvelles centrales de production qui font appel à des ressources renouvelables et peu polluantes. De plus, avec le programme "Cité de l'énergie", le Conseil communal prouve qu'il est possible de maintenir notre standard de vie, tout en diminuant la consommation électrique et en préservant, de surcroît, la qualité de notre environnement pour les générations futures.

Le groupe libéral va accepter les arrêtés proposés. Si les membres du groupe sont tous d'accord pour les projets de production d'électricité d'origine hydraulique et éolienne, il en est autrement pour l'installation photovoltaïque, d'où les questions suivantes :

- L'installation des cellules au silicium va-t-elle favoriser l'amélioration des techniques actuelles et aider ainsi le développement des entreprises locales ou nationales?
- Sachant que les panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire ont une rentabilité supérieure aux photovoltaïques, peut-on imaginer l'utilisation des premiers dans le projet? Nous rappelons que, dans la construction du complexe de la Maladière, on prévoit le raccordement au chauffage urbain. L'apport d'eau chaude permettrait sûrement une diminution de la consommation de gaz de cette installation.

La labellisation de l'énergie est peut-être une bonne idée, mais la réalisation pratique va sûrement induire un contrôle important. Il augmentera le coût administratif. Espérons que nous n'aurons pas la surprise de constater, dans quelques années, que la consommation d'énergie verte soit de 50 %, tout en sachant que la production ne

## Séance de lundi 29 mars 2004

dépasse pas le 10 %. La contribution de 0,5 centime par kWh pour le renouvellement et le développement des unités de production d'énergie verte n'alourdit-elle pas le prix de production des marchandises fabriquées dans la commune? En attendant la réponse du Conseil communal, le groupe libéral tient à le remercier pour la richesse des renseignements fournis et l'excellent rapport présenté.

**M. Jean-Pierre Baer**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Peut-on s'imaginer mourir de soif au bord de notre lac, voire à Chaumont, tel que l'a dit le rapport du groupe radical? Difficilement je vous l'accorde. Par contre, s'imaginer que les robinets d'eau de la ville ne distribuent plus leur précieux liquide, c'est bien plus probable. Les réservoirs d'eau sont remplis par pompage et sans électricité, plus de pompage. En bref, ce rapport n'est pas si anodin que cela. L'électricité, contrairement à l'eau, ne tombe pas du ciel et c'est aux hommes qu'il incombe d'en produire en quantité suffisante. Tout cela, bien sûr, en préservant au maximum notre environnement. C'est ce qu'ont entrepris nos ancêtres à la fin du 19me siècle, dans les gorges de l'Areuse. En ce début du 21me siècle, c'est notre rôle de les rénover et d'accroître notre production.

Utilisons ce que la nature nous offre. Il faut turbiner l'eau des rivières, même des petites rivières, voire des rivières dont le débit varie énormément, pour augmenter notre indépendance face aux énergies fossiles ou nucléaires. Comme nos ancêtres, il faut turbiner ce fluide qu'est l'air. Les prix de production concurrentiels face au nucléaire devraient, à l'avenir, nous encourager à continuer dans cette voie de l'autonomie énergétique que peut offrir le vent en complément aux autres ressources. Quant au soleil, si les prix actuels de production semblent trop élevés, il est utile de rappeler que la conviction et la volonté des pionniers a permis à Corcelles de construire une centrale solaire qui produit de l'énergie à 1,45 fr. le kWh, il y a dix ans. Aujourd'hui, les prix proposés sont de 1 franc le kWh. Dans dix ans, on peut imaginer que ces prix seront aussi réduits à 50 centimes le kWh. Dans vingt ans, peut-être seront-ils à 25 centimes le kWh. Le pari de réserver le toit des tribunes, dans 20 ans, pour les recouvrir dans leur ensemble de panneaux solaires, ne serait plus combattu par personne et je crois que Neuchâtel, "Cité de l'énergie" doit et peut montrer l'exemple. Bien qu'il ne s'agisse pas de production avec de l'énergie renouvelable, nous acceptons aussi la réalisation d'une centrale de secours fonctionnant au gaz naturel car il faut être prudent et en mesure de transporter l'eau en toutes circonstances. Voilà pour le projet d'arrêté no II. J'en viens au

## Séance de lundi 29 mars 2004

premier projet puisque le bon sens nous fait les traiter dans l'autre sens. La création d'une réserve affectée nous semble judicieuse parce que deux éoliennes cela nous semble peu. Peut-être qu'un jour nous en aurons plus. Nous espérons que, grâce à cette réserve, l'énergie utilisée pour éclairer le stade pourra être produite, un jour, avec l'extension des panneaux solaires et avec l'extension des éoliennes qui auront vu le jour.

Produire est une chose, consommer en est une autre. Bien des gens ne connaissent pas les possibilités d'économies qui existent dans leur environnement. Par exemple, en levant les yeux, nous pouvons admirer ce magnifique lustre qui nous a servi de chauffage tout l'été alors que les 35 degrés extérieurs nous semblaient déjà bien suffisants. Je crois que nous n'avons pas perdu en confort et que, sans retourner à l'âge de la pierre, des ampoules économiques nous permettent de nous voir et de nous observer, voire de nous épier parfois et que tout cela ne nous a pas privé de notre confort. A notre avis, les prochaines actions du Conseil communal devront aussi se situer dans le domaine de la baisse de consommation. Voilà des idées pour de prochains arrêtés et pour un prochain programme de législature. Pour conclure, merci au Conseil communal qui, sans nous noyer sous les dépenses somptuaires, a su nous mettre l'eau à la bouche avec un projet réaliste et économiquement rentable. Notre groupe acceptera les deux projets d'arrêtés.

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- Je ne serai pas aussi lyrique que mes trois prédécesseurs. Je ne reviendrai pas sur les différents aspects sur lesquels nous avons une certaine convergence, en particulier en ce qui concerne les défauts de planification et d'anticipation de la part du Conseil communal qui, effectivement, nous mettent dans des situations parfois fort désagréables. Je ne reviendrai pas non plus longuement sur la nécessité, pour une Autorité politique, d'avoir une vision stratégique et d'envisager à long terme l'avenir de sa collectivité. Il semble que, là, parmi les intervenants précédents, d'aucuns qui se targuent d'être les experts ès sciences économiques nous ont montré ce soir quelques défauts dans leur cuirasse, en particulier en ce qui concerne la promotion des technologies de pointe et du futur comme, en l'occurrence, la production d'électricité sur la base de l'énergie du vent ou solaire, sachant qu'en particulier une entreprise au moins de pointe dans le secteur de la production de panneaux solaires vient de se créer dans le canton de Neuchâtel et qu'il faudrait savoir si nous voulons faire de la promotion endogène bien comprise ou si nous préférons enrichir les producteurs de centrales nucléaires étrangers. Concernant le

## Séance de lundi 29 mars 2004

rapport, il nous apparaît effectivement que les différentes propositions qui nous sont faites ici sont, l'une autant que l'autre, justifiées et proportionnées. Peut-être, ce qui nous manque, comme cela a aussi été relevé précédemment, c'est un engagement plus important en ce qui concerne les économies d'électricité, en particulier. En effet, il apparaît que les propositions qui figurent dans le rapport sont bien modestes. Consacrer 40'000 francs à un effort d'information de la population nous paraît largement en deçà des potentialités qui existent dans ce domaine, dans une localité de 30'000 habitants, avec de nombreuses activités commerciales et administratives. Nous aimerais encourager et nous envisageons de le faire sous la forme d'une motion à venir, le Conseil communal, à étudier, de façon nettement plus sérieuse, ces potentialités, de façon que, en particulier le reproche formulé à l'égard du projet d'éoliennes du Crêt-Meuron ne soit pas reformulé en ce qui concerne les éoliennes de Chaumont, soit qu'avant de construire des installations aussi importantes, il serait bon de voir si on ne peut pas économiser ailleurs la production d'électricité de ces dernières.

Néanmoins, dans la situation dans laquelle nous nous trouvons, au vu de la croissance ininterrompue de la consommation d'électricité de notre commune, il nous paraît que les deux efforts doivent être fournis en parallèle, soit augmenter la production d'électricité renouvelable et diminuer la consommation d'électricité en général. Je rappelle, pour mémoire, les projets apparemment tout à fait réalisables, de sociétés dans lesquelles ne serait consommée qu'une puissance de 2000 watt par habitant, alors que nous sommes à 4 ou 5000, sans compter la consommation industrielle. Nous aimerais, là aussi, encourager le Conseil communal, à poursuivre ses efforts tout à fait louables au sein de l'administration et d'entamer des travaux dans le secteur privé, que ce soit pour les ménages ou les entreprises.

Concernant la taxe ou le prélèvement sur le prix de l'électricité et la certification de l'électricité renouvelable, nous avons aussi des réserves quant au bien fondé de ce système de certification. Elles nous amènent aux conclusions inverses de celles que nous avons pu entendre précédemment. En effet, il nous apparaît que l'électricité que nous consommons, c'est, physiquement en tous cas, la même pour tout le monde et que nous devrions, là aussi de façon équivalente, assumer tous autant que nous sommes, les coûts externes liés à la pollution générée par les sources d'électricité polluante, telles que l'énergie nucléaire, dont on ne sait toujours par comment gérer les déchets que nous léguerons à nos suivants et aux centaines et milliers de générations à venir. Nous ne savons pas non plus réduire de façon

## Séance de lundi 29 mars 2004

suffisante la production d'électricité à base de combustible fossile, qui génère une modification du climat qui semble avoir, dans un avenir proche, des conséquences absolument dramatiques pour une partie de la population mondiale. Ces coûts, pour l'instant, nous ne les assumons pas. Nous les laissons supporter par ceux qui, par malchance, vivent dans les régions exposées ou qui, un jour, se trouveront à devoir vivre à proximité, par exemple, d'un dépôt de déchets radioactifs. Or, nous avons à assumer ces coûts. Nous devrions donc tous payer notre électricité plus cher et pas seulement ceux qui souhaitent utiliser de l'électricité propre mais tout le monde. C'est dans ce sens que nous avons des réserves à l'égard de la labellisation de l'électricité.

Néanmoins, nous reconnaissons, en tous cas l'intérêt que portent certains consommateurs à ce type de produits et il nous paraît, dans l'état actuel des choses, légitime de répondre à cette demande. Néanmoins, parmi les deux systèmes de labellisation, le basic et le star, il nous semble que le label basic n'apporte que peu de choses au consommateur. Nous souhaiterions voir la Ville de Neuchâtel se consacrer exclusivement à utiliser le label "naturmade star". Nous avons quelques questions à poser.

Il apparaît que les équipements hydrauliques sur l'Areuse sont amortis totalement actuellement. Nous aurions aimé savoir depuis quand et quel est le montant des bénéfices accumulés suite à l'amortissement de ces équipements et qui pourrait être réinvesti dans le renouvellement et la modernisation de ces installations?

Nous aimerions également relever le fait que, dans le cadre de la centrale du Chanet, il nous est présenté un projet d'amélioration du barrage, en particulier avec l'élaboration d'une échelle à poissons, et d'autres aménagements auxquels il est finalement renoncé sous prétexte que les coûts de réalisation, ainsi que les coûts de labellisation star qui pourrait être effectuée en cas de rénovation de cette installation sont trop élevés. Un calcul rapide nous montre que le coût actuel du kWh est de 1,2 centime, que le surcoût des projets d'amélioration accepté ou proposé par le Conseil communal est de 0,9 centime et que les coûts permettant la labellisation seraient de 1,9 centime, cela nous mettrait le coût du kWh produit au Chanet, par une centrale modernisée, adaptée aux normes environnementales actuelles et labellisée "naturmade star" à 4 centimes le kWh. A notre connaissance, c'est sinon moins cher, en tous cas pas supérieur au prix du kWh nucléaire que nous achetons à nos voisins français. C'est probablement même inférieur. Nous ne comprenons pas pourquoi il est renoncé à cet investissement. Nous

## Séance de lundi 29 mars 2004

accepterons les deux arrêtés tels qu'ils sont proposés par le Conseil communal.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des Services industriels, déclare :

- L'équation est relativement simple parce que l'énergie ou on la produit ou on l'achète. Ce n'est pas beaucoup plus compliqué que cela. Aujourd'hui nous achetons, année après année, environ 84 % de nos besoins. Demain, nous espérons en acheter que 79 % et puis, après demain, nous espérons en acheter encore moins.

Lorsque l'on regarde ce qu'il en est au niveau des engagements financiers et que l'on sait que les prix d'achat moyens que nous avons aujourd'hui auprès de notre fournisseur, 10,5 centimes le kWh, nous nous rendons compte que l'ensemble des projets d'énergie renouvelable que nous avons sont, sur le plan financier, tout à fait défendables puisqu'au bout du compte, nous arrivons à produire à 5,1 centimes par kWh. Si nous faisons la comparaison entre les coûts d'achat d'aujourd'hui et les coûts futurs de production, nous nous rendons compte que nous sommes de très loin du bon côté de la barrière. Mais bien sûr 5,1 c'est déjà un peu plus cher que le coût actuel de nos productions. J'en viens directement à la question posée par M. Horisberger. On peut comparer ces deux coûts, prix d'achat aujourd'hui et prix de production de demain. Il faudrait, en réalité, tenir compte d'un troisième paramètre qui est le coût de production d'aujourd'hui. Dans toutes les réflexions que nous avons menées, nous avons dû tenir compte de la situation financière de la Ville et nous croyons que le mieux est peut être, quelques fois, l'ennemi du bien.

Nous avons fait les choix qui sont les nôtres aussi au travers de l'évolution du marché, tel qu'il se présente en fonction de ce que nous en savons aujourd'hui et des expériences qui sont menées, notamment à Genève, mais aussi dans d'autres villes suisses. Nous pouvons ainsi voir quelle est la part que nous pouvons placer auprès du consommateur. Car, au bout du compte, nous devons pouvoir non seulement produire, mais produire quelque chose qui est demandé. Cela ne sert à rien de produire de l'énergie que nous ne puissions vendre.

Nous croyons que le projet tient pleinement la route sur le plan financier. Oui, il est ambitieux. Nous ne votons pas, à chaque séance du Conseil général, des crédits de l'ordre de 20 millions de francs, mais c'est un projet qui tient compte de cette ouverture probable du marché.

## Séance de lundi 29 mars 2004

Le Conseil communal travaille depuis de nombreux mois, voire même depuis des années sur ce problème des ressources. Nous croyons que ce que nous vous présentons aujourd'hui, c'est aussi l'expression et la réponse du souci d'un grand nombre de conseillers généraux qui ont bombardé le Conseil communal, depuis des années, de postulats et de motions dans le domaine de la production d'énergie renouvelables. Aujourd'hui, le Conseil communal vous présente un rapport qui est basé sur un concept qui contient plusieurs points. Et nous ne pouvons les remplir qu'avec le projet entier, tel que nous vous le présentons. Il ne serait plus rempli si nous tenions compte de l'amendement du groupe radical.

Le premier principe est d'assurer la pérennité de ce que nous avons. Ce sont les travaux sur l'Areuse. Je ne crois pas que qui que ce soit les ait remis en question. Le deuxième principe, c'est d'assurer la pérennité d'installations qui ne nous appartiennent pas et qui pourraient être mises en danger. C'est le cas de la Serrière et nous sommes heureux d'avoir trouvé une collaboration avec le propriétaire actuel qui est Philipp Morris Product SA. Nous croyons que nous avons fait un deal favorable, pour l'un comme pour l'autre car, aussi bien PMP que la Ville de Neuchâtel, tient à faire en sorte que ces installations de la Serrière soient non seulement maintenues mais puissent être également améliorées, car les travaux prévus dans la deuxième étape amélioreront la production de cette rivière.

Je dirai que les points de convergence, si j'ai bien compris, s'arrêtent là, en tous cas pour une bonne partie du Conseil. Mais l'ensemble de notre vision va plus loin, elle le doit. Nous voulons mettre en valeur ce que nous avons encore comme potentiel hydraulique, solaire et éolien. Cela fait partie des développements que nous voulons voir maintenant. On nous reproche parfois de ne pas voir assez loin et lorsque que nous commençons à voir un tout petit peu loin, on nous dit qu'il faut faire attention. Nous avons ici une vision d'avenir. Et nous répondons, en plus, au souci du Conseil général, notamment dans le cadre de la Maladière. Nous vous rappelons que, dans le Plan spécial de la Maladière, à l'article 26 du règlement, le Conseil général s'était exprimé pour dire que le souci de la production énergétique avec des énergies renouvelables était important pour la Maladière. C'est ce que nous vous proposons également ici.

Le dernier point qui nous paraît très important aussi, c'est que, dans le cadre du concept que nous vous proposons, nous voulons que la part d'énergie renouvelable consommée à Neuchâtel augmente. Et cela nous

## Séance de lundi 29 mars 2004

ne pouvons le faire que si nous avons une palette de production car nous ne voyons pas comment une seule centrale, quelle qu'elle soit, pourrait aujourd'hui répondre à ce postulat.

Nous vous présentons aujourd'hui une vue d'ensemble. Nous n'allons pas tout dépenser d'un coup. Nous avons une planification qui a également été présentée dans le rapport. Ce que nous voulons, c'est une vision au moins à 5 ans, car vous avez vu que les investissements, dans le meilleur des cas, vont s'étaler sur les 5 prochaines années. Nous ne vous avons pas proposé un saucissonnage des investissements car c'est en général ce que l'on nous reproche. Nous venons ici avec une vue d'ensemble et nous vous disons ce que nous voulons faire et comment nous voulons le faire. Nous avons planifié, nous avons fait notre travail. Nous avons fait cette réflexion. Nous sommes quelque peu étonné qu'aujourd'hui on nous dise qu'il fallait le faire l'an dernier ou il y a deux ou trois ans, lorsque nous avons présenté la planification financière. Ce n'était pas possible. Il nous a fallu des années pour pouvoir faire les études de faisabilité, pour savoir ce que nous pouvions réaliser et où. Ce travail a été fait, cette planification est faite.

Nous croyons que la bataille de l'énergie ne se gagne pas avec une seule arme. Nous croyons que ce n'est que la combinaison, d'un côté des efforts qui sont faits en matière de diminution de la consommation, et cela a été relevé sur certains bancs et les efforts en matière de production renouvelable, mais de production renouvelable multiple, qui nous permettront de répondre aux exigences et aux besoins de cette société et de cette ville car, aujourd'hui, nous ne connaissons pas de moyens, autres que les moyens thermiques dont personne ne veut, qui permettent de répondre à la problématique posée. C'est donc bien la multitude de petites centrales et l'utilisation de l'ensemble des moyens renouvelables qui nous permettra d'aller de l'avant.

Nous croyons donc que cette stratégie se défend, je dirais même qu'elle s'impose, pour autant, bien sûr, que l'on admette que la Ville doit assurer une sécurité d'approvisionnement, qu'elle a une responsabilité environnementale et une responsabilité économique et notamment dans la stabilité des prix de l'énergie. C'est un point très important; plus la part de notre énergie sera de la production renouvelable propre, plus les prix seront stables pour nos consommateurs, pour nos entreprises. Il n'y a rien de pire, pour une entreprise, de ne pas savoir à quoi elle doit s'attendre, de ne pas pouvoir préparer un budget car il y a des fluctuations de prix de certaines matières premières qui sont énormes. Bien sûr, plus nous produirons, plus nous pourrons assurer cette

## Séance de lundi 29 mars 2004

stabilité. En l'occurrence, nous vous rappelons que l'énergie que nous devrons acheter à des tiers, lorsque les marchés seront ouverts, sera de l'énergie avec une volatilité énorme. Nous le savons déjà aujourd'hui car, sur le marché de l'énergie, il y a déjà une partie qui peut s'acheter sur le marché et nous savons donc que les prix y oscillent de manière vertigineuse, pour une ou deux heures, mais c'est affolant. Là aussi c'est important, plus nous avons une production propre, plus nous pouvons stabiliser ces prix. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de faire de grandes déclarations. Nous passons dans le concret et il s'agit de réaliser ce que nous avons promis depuis déjà de nombreux mois, voire de nombreuses années.

Y aura-t-il des oppositions? On nous les promet sur Chaumont. Je crois qu'il y en aura mais pour tous les projets il y a des oppositions, absolument tous. Même pour un hôpital qui a été voté par le peuple de la ville, voté par le Canton et vous avez des oppositions... Une d'accord, mais ce n'est pas mieux... Tout cela pour dire que c'est tout à fait normal et que cela fait partie du fonctionnement de notre démocratie. Mais, ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de savoir si le Conseil général de la Ville de Neuchâtel veut prendre une option qui est un soutien politique. C'est cela que nous voulons savoir aujourd'hui. Nous voulons savoir si le Conseil général est prêt à prendre ses responsabilités pour soutenir ce type de production, oui ou non! Pour nous, c'est fondamental.

Par la suite, toutes les procédures seront tout à fait normales et on ne se "fout" de personne M. Sandoz, lorsque nous disons cela. Toutes les procédures seront appliquées normalement et les gens qui veulent lancer un référendum pourront le faire et ceux qui voudront faire opposition pourront également le faire. Nous allons respecter toute la législation, mais il est fondamental de savoir s'il y a une volonté politique dans cette ville de réaliser ou s'il n'y en a pas.

En ce qui concerne Chaumont, qui a focalisé une partie de l'intervention du groupe radical, nous disons que, jusqu'à aujourd'hui, nous nous sommes donné de la peine pour informer et quand je dis nous, c'est M. Bonhôte et moi-même, puisque nous avons eu l'occasion de rencontrer les habitants de Chaumont. Nous l'avons fait de multiples manières, non seulement dans des rencontres générales, mais également dans des petits groupes de travail. Nous avons essayé d'expliquer. Nous avons distribué les dossiers, avec les résultats de toutes les études faites. Maintenant, c'est le temps du débat politique. Il a d'abord lieu ici et

## Séance de lundi 29 mars 2004

ensuite devant les instances nécessaires, s'il devait y avoir référendum ou opposition.

Le projet de Chaumont représente 7 millions de kWh par année. C'est ce qui est prévu de produire avec deux éoliennes et c'est pour ce montant que nous devons nous engager. C'est 10 fois le Seyon, c'est 100 fois le projet de la Maladière. Avez-vous la possibilité de produire ces 7 millions de kWh à proximité pour assurer la sécurité d'approvisionnement, de le produire à ce prix, c'est-à-dire à moins de 15 centimes et de le produire sans dommage pour l'environnement? C'est la question qu'il faut se poser avec les éoliennes de Chaumont. Aujourd'hui nous disons que nous n'avons pas d'autres solutions pour produire cette énergie.

Tous les projets que nous vous avons proposés vont nécessiter des mois, voire des années, pour être réalisés. Il est important que nous débutions dès aujourd'hui. C'est aujourd'hui que nous devons prendre le temps nécessaire pour discuter et pour pouvoir ensuite réaliser et disposer, au moment de l'ouverture des marchés, des produits dont nous aurons besoin. C'est cela qui est important et c'est pour cela qu'il faut avoir un compartiment de terrain d'avance. En l'occurrence, de deux choses l'une, ou le Conseil général veut se donner bonne conscience, entretenir juste ce qui existe et dire que nous faisons du renouvelable, c'est un peu l'amendement radical, ou nous disons aujourd'hui que nous voulons appliquer une politique volontariste. Nous voulons aujourd'hui arriver à un certain nombre de pourcentage de production propre pour les avantages que nous avons expliqués. Si c'est cela, nous vous demandons de voter l'arrêté du Conseil communal.

Mais ce qui serait grave c'est de ne pas avoir de décision. C'est la pire des situations car nous croyons, et je ne suis pas le premier à le dire, que même une mauvaise décision vaut mieux que pas de décision du tout. Pas de décision, aujourd'hui, cela veut dire que nous allons devoir négocier, avec nos fournisseurs, sur des conditions que nous ne connaissons pas encore en ce qui concerne notre propre production. Car nous allons maintenant devoir négocier pour l'ouverture des marchés, pour savoir de quoi nous aurons besoin comme énergie, à qui nous allons la prendre, à quel prix et quelle qualité d'énergie. Pour nous, c'est important, lorsque nous allons discuter de cela, de savoir très clairement ce que nous voulons réaliser pour Neuchâtel. C'est une condition essentielle.

Le groupe libéral, comme le groupe radical d'ailleurs, a quelque peu peur devant le prix du kWh de la Maladière. Nous dirons que ce prix doit être

## Séance de lundi 29 mars 2004

relativisé de par l'ampleur du projet, fort modeste par rapport à tout le reste. Lorsque nous calculons le prix de production à 5,1 centimes le kWh, il y a dedans les kWh produits par la Maladière à 1 franc. On voit donc que le poids de la Maladière est relativement faible. La deuxième chose qui nous paraît très importante, c'est que cette énergie de la Maladière nous permet de mettre en valeur d'autres énergies renouvelables, notamment celles de l'Areuse car elle nous permet d'obtenir le label, même le label basic, pour lequel il faut avoir une partie d'énergie renouvelable qui émane soit du vent, soit du solaire, soit de la géothermie, donc des nouvelles énergies pour pouvoir valoriser le label. En l'occurrence, le fait de produire à la Maladière, même cher, nous permet de valoriser, donc de vendre un peu plus cher un grand nombre de kWh que nous produisons, par ailleurs, au niveau de l'Areuse. Nous avions fait la démonstration devant la Commission financière que le surcoût de production sur la Maladière que nous avions, nous pouvions en bonne partie le compenser par la marge supplémentaire que nous pouvons faire en vendant labellisée une autre partie de notre production.

En ce qui concerne la contribution, la première chose que nous voudrions dire c'est qu'aussi longtemps que le marché reste monopolistique comme nous le connaissons aujourd'hui, la contribution que nous vous demandons d'inscrire ne changera rien, si ce n'est un peu au niveau de la transparence que nous aurons de l'utilisation des marges dégagées par les Services industriels, puisque le prix de l'énergie va diminuer d'autant. Que va-t-il se passer en 2008? Nous croyons qu'il est de notre responsabilité de faire en sorte, en 2008, que l'ensemble des consommateurs en ville assume les avantages que procure, aux consommateurs, la production renouvelable, à savoir, avantage environnemental et avantage sécuritaire. Il est normal que cet effort soit fait par l'ensemble des consommateurs. Que ces gens achètent leur énergie au Danemark, en France ou à Neuchâtel, sur ce plan, nous sommes dans le même bateau et que l'on ne peut pas simplement se défiler. C'est la raison pour laquelle il nous paraît très important de pouvoir introduire cette taxe.

J'en viens aux questions. En ce qui concerne la planification nous n'y reviendrons pas. Nous venons de la faire. Cela fait trois ans que nous étudions, que nous planifions et ce que nous vous proposons ici c'est une demande de crédit avec des investissements dont certains ne seront à faire que dans 5 ans. Plus planifier que cela c'est difficile. En ce qui concerne les priorités, nous n'allons pas tout faire tout de suite. La planification que nous avons faite tient compte des priorités. Et si vous les avez vues, elles sont les mêmes que celles du groupe radical. Nous

## Séance de lundi 29 mars 2004

allons d'abord rénover ce que l'on doit rénover dans l'Areuse. Nous devons d'autant plus le faire que nous avons des pannes aujourd'hui. Nous devons aussi pouvoir acquérir la Serrière. Nous avons vu que nous avions les mêmes types de priorités, plus la production au gaz naturel sur Champ-Bougin. Nous avons dit que les autres investissements seront étalés par la suite. Nous ne pensons pas que nous ayons véritablement une divergence.

Pour ce qui concerne le Seyon, vous estimez que l'investissement est disproportionné. Certains diront que les petites rivières énergétiques font quelquefois les grands fleuves énergétiques. Mais, en l'occurrence, pour le Seyon, nous produisons à 15 centimes le kWh et avec un impact environnemental extrêmement faible puisque nous sommes sur une rivière qui a perdu son caractère naturel depuis qu'elle a été déviée. Pourquoi irions-nous nous priver de cette possibilité? Il n'y a aucune raison, nous pouvons produire à des conditions tout à fait acceptables.

Pourquoi l'Etat n'avait pas retenu le site de Chaumont? Il ne l'a pas retenu, c'est vrai, même avant de l'avoir étudié. Il ne l'a pas étudié. La seule chose qu'il a regardé c'était les surfaces disponibles et il a vu que, sur Chaumont, c'est vrai, on ne peut pas faire une ferme, on ne peut pas mettre des éoliennes partout, car les surfaces boisées sont telles qu'on ne va pas défricher pour mettre des éoliennes. C'est le seul calcul qui a été fait par l'Etat. Et à partir de cela, il a dit qu'il avait deux sites et il a retenu les deux sites connus qui sont à proximité de la Vue-des-Alpes. Nous disons que ce choix est pour le moins discutable car, là, vous implantez des éoliennes dans un site absolument vierge ou quasiment vierge. Nous croyons que ce qui est proposé dans le cadre de Chaumont, est un projet qui se tient d'autant plus, que le site n'est plus vierge aujourd'hui, que nous avons des infrastructures qui sont à proximité immédiate, qui nous permettent de produire de l'énergie à de meilleures conditions que si on va les mettre au "diable vauvert". Nous pensons aussi que la dimension de ce que nous projetons nous permet d'intégrer ces éoliennes de manière raisonnable par rapport au site. En l'occurrence, si l'Etat n'a pas retenu le site, c'est uniquement pour des raisons de dimension.

En ce qui concerne enfin le label, vous avez demandé si c'était une mode. Je n'en sais rien, honnêtement. Mais, ce que nous savons aujourd'hui en tous cas, c'est que le label est le seul moyen que nous avons de pouvoir, sans discussion possible vis-à-vis du consommateur, lui démontrer que ce que nous lui vendons correspond bien à ce que nous disons de la qualité de l'énergie. C'est la seule référence que nous

## Séance de lundi 29 mars 2004

avons aujourd'hui. Bien sûr, si vous n'avez pas un système de labellisation, n'importe qui pourrait produire n'importe quoi et dire ensuite qu'il a vendu de l'énergie du Châtelot, de la Grande-Dixence. Ils pourraient la vendre trois fois, à la limite, s'il n'y a pas de contrôle. Le label est donc aujourd'hui le moyen que nous avons de pouvoir certifier que ce que nous vendons n'est pas une "arnaque". J'ai aussi les mêmes réserves que M. Horisberger sur le label en tant que tel car, ce que nous vendons, c'est un certificat, ce n'est pas l'électron puisque c'est le même partout. Les électrons ne se distinguent pas les uns des autres. Mais, au moins, ce certificat démontre que le producteur auquel vous vous êtes adressé, fait un effort dans le domaine de la production d'énergie renouvelable et qu'il met sur le marché ce qu'il produit réellement et aux conditions où il a annoncé qu'il le produisait. Finalement, c'est cela le label. Peut-être est-ce une mode, peut-être passera-t-elle par la suite mais il faudra qu'il y ait un autre mode de contrôle. Ce sera peut-être un mode étatique, ce n'est pas impossible mais, pour le moment ce sont les labels qui font foi.

En ce qui concerne encore Chaumont, on nous a dit qu'il y avait d'autres besoins. Certainement, c'est vrai. D'ailleurs, nous avons écouté les Chaumoniers puisque, lorsque nous avons discuté avec les différents groupes de travail, on nous a dit "Oui, mais nous aimerais avoir, à terme, une amélioration dans le domaine de l'eau, dans le domaine de la circulation". Il y a même déjà des mesures de circulation que nous avons prises. Mais ces mesures, notamment avec des ralentissements sur certaines zones, sur du marquage au sol, nous l'avons fait dans le cadre des discussions que nous avions avec les Chaumoniers, et qui nous ont montré qu'il y avait effectivement un certain nombre de manques.

Mais l'arrivée des éoliennes sur Chaumont sera aussi, pour nous, l'occasion d'améliorer un certain nombre de domaines, comme la distribution en eau. Mais il y aura, là aussi, des limites financières. Mais, en l'occurrence, une amélioration pour pouvoir avoir une meilleure défense incendie, c'est-à-dire de pouvoir étendre le réseau d'eau et le réseau d'hydrantes est prévu. Nous passerons la demande de crédit au moment de la planification du secteur eau et cela fera encore l'objet de discussions avec l'Etat, notamment en matière de financement.

La question a été posée de savoir si l'installation solaire va faire évoluer la technique? Ce que nous allons réaliser à la Maladière n'est pas un test. Nous n'allons pas dépenser des centaines de milliers de francs pour un test. Nous allons utiliser des produits éprouvés. Par contre, et c'est pour cela que nous avons voulu travailler par étapes, nous prévoyons

## Séance de lundi 29 mars 2004

déjà aujourd'hui, au niveau de l'installation, de pouvoir accueillir beaucoup plus de surfaces pour avoir aussi un meilleur rendement. Nous allons attendre qu'il y ait un certain nombre d'améliorations. Nous croyons que ces améliorations vont venir. Nous savons aujourd'hui que les couches minces sont au-delà des tests mais ne sont pas encore appliquées à la production, mais cela va venir dans les années futures. Il y aura encore d'autres nouveautés qui vont sortir et nous pensons qu'il est raisonnable et sensé de travailler de la sorte. Non, nous ne ferons pas de tests pour faire avancer la technologie. Par contre, bien sûr, en utilisant la technologie, qui est moderne, aujourd'hui sur le marché, nous solidifions les entreprises qui développent dans ce domaine et nous leur permettons certainement de franchir un pas supplémentaire. Mais le but premier n'est pas de faire avancer la technologie.

Pourquoi n'avons-nous pas utilisé plutôt du thermique sur le stade de la Maladière? Il y a plusieurs raisons. La première, et elle était dans le Plan spécial Maladière, précisait que nous voulions faire en sorte d'alimenter le stade en énergie par le Chauffage urbain de la Maladière. C'est aujourd'hui en préparation, nous avançons dans ce domaine. C'est acquis. Mais, bien sûr, il faut que l'opération soit encore sensée sur le plan financier. Et ce que nous avons vu ici, c'est que si nous faisons l'investissement pour le CUM, et c'est un investissement important pour cette société, et que, par ailleurs, nous mettons des panneaux solaires thermiques, nous n'arrivons plus à financer raisonnablement le produit. C'est dommage, car le rendement du CUM est excellent, notamment depuis que nous avons introduit le couplage chaleur-force. Nous ne pouvons donc pas demander à cette société d'investir des sommes importantes pour arriver à vendre ensuite peu d'énergie car, finalement, c'est l'ensemble des consommateurs qui sont reliés au CUM qui paieront la facture. C'est une chose qui ne nous paraît pas admissible.

Et qui plus est, si vous mettez du thermique sur la Maladière, c'est du thermique que vous mettrez à la place du photovoltaïque. Or, justement, ce que nous aimerais pouvoir avoir, à terme, c'est de grandes surfaces de production photovoltaïque et c'est là aussi que nous gagnons sur le plan financier puisque, au niveau de la transformation de cette énergie, nous n'aurons qu'une seule installation. Si nous devons répartir cette installation entre seulement la phase 1 ou la phase 2 ou si nous pouvons l'avoir sur l'ensemble, cela influence aussi nos coûts de production d'électricité. C'est la deuxième raison qui nous a fait choisir cette option.

La troisième, c'est que les bâtiments respecteront les principes "Minergie" et que, si vous mettez du solaire thermique et que vous ne

## Séance de lundi 29 mars 2004

mettez pas le CMN, ce qui n'est pas l'engagement qui a été pris dans le cadre du Règlement spécial, je vous le rappelle, nous devons quand même réaliser une chaudière qui va fonctionner avec de l'énergie fossile et un rendement qui est indiscutablement moins bon que celui que nous aurons. Nous ne croyons donc pas qu'il s'agisse, en l'occurrence, d'une bonne solution.

A propos du renchérissement de la production à cause de la taxe de 0,5 centime par kWh. Je dirai oui sur le fond. Dans la production, si vous augmentez le prix du kWh, cela augmente le prix du produit. Mais, le 0,5 centime par kWh qui est proposé ne va pas changer le coût du produit "Findus" chez Coop, je vous le dis. Je vous rappelle qu'aujourd'hui les prix de vente de l'énergie sont de l'ordre de plus de 21 centimes en prix moyen. Le 0,5 centime appliqué est extrêmement faible et ne modifie pas fondamentalement la donne.

Au sujet des questions du groupe popcosol, on nous demande de nous engager pour les économies. Vous avez raison et c'est ce que nous allons faire. Nous le faisons déjà aujourd'hui. Je vous rappelle que la Ville de Neuchâtel, avec d'autres partenaires, l'ENSA, La Chaux-de-Fonds, le Locle, travaillent avec RTN pour une émission dans laquelle on explique aux gens comment il faut faire. Nous avons décidé ici de dire qu'il faut attribuer un montant plus important pour pouvoir être encore plus présent et, d'une manière ou d'une autre, encore informer mieux. Bien sûr, plus nous avons de l'argent plus nous pouvons faire mais je crois que ce que nous voulons faire ici c'est le mieux possible avec ce montant. Nous allons déjà voir ce que nous pouvons réaliser et il faudra nous juger après. Vous nous direz si ce que nous avons fait valait la peine ou non. Dans un premier temps, nous vous demandons ce montant et nous croyons que nous pouvons bien informer, sans dépenser des sommes absolument pharamineuses. Nous devons cibler particulièrement bien. Vous avez vu qu'il y a un domaine que nous voulons cibler, c'est notamment le "stand-by" des appareils. Nous savons qu'il y a là un potentiel important d'économie. Nous n'allons pas nous répartir sur des montagnes de domaines, mais au contraire nous concentrer. Si nous arrivons à faire passer ce message que les "stand-by" sont très lourdement consommateurs d'énergie, je crois que nous aurons fait un pas important, comme vous le souhaitez.

Vous nous avez encore demandé depuis quand nous avions amorti les installations de l'Areuse et quels étaient les bénéfices? Je ne puis pas vous dire depuis quand c'est amorti. Honnêtement, je ne le sais pas par cœur. En tous cas, cela l'est depuis que je suis là. C'était donc déjà

## Séance de lundi 29 mars 2004

amorti avant. La deuxième chose, c'est que ces installations nous procurent un gros bénéfice puisque, globalement, c'est environ 1,5 million de francs par année que nous gagnons par la vente de l'énergie que nous produisons dans l'Areuse. C'est donc un bénéfice important.

Le choix qui a été fait, en ce qui concerne la labellisation, est financier. D'un côté on nous dit que nous dépensons trop et de l'autre on nous dit que ce n'est pas assez, ce qui me fait croire que le projet doit être assez bon... Je crois qu'il faut raison garder aujourd'hui. Mais, ce qui est valable aujourd'hui nous le défendons pendant les 20 prochaines années, puisque nous voulons amortir sur 20 ans. Après nous verrons et nous n'excluons pas, mais ce sera l'un de mes successeurs qui se posera la question, de changer et nous n'excluons pas aussi que les contraintes légales seront telles, lorsque nous arriverons au bout de la concession, que de toute façon nous devrons changer. Il y a donc encore beaucoup de choses qui peuvent se dérouler et nous croyons que l'offensive que nous menons pour la production renouvelable est une bonne offensive.

Nous en arrivons à la conclusion que, ce soir, c'est un acte politique important que nous vous demandons, au travers de ces deux projets d'arrêté. Nous croyons que la Ville de Neuchâtel rempli ses devoirs, en se préoccupant de ses énergies renouvelables. Nous croyons que leur financement doit être assuré, non seulement par le marché, mais aussi par l'ensemble des bénéficiaires, raison pour laquelle nous vous demandons d'accepter ces deux arrêtés.

**M. Pascal Sandoz** intervient :

- Nous aimerions remercier le Conseil communal pour ses propos et les réponses qu'il a apportés à nos questions. Nous le redisons, sur certains points nous sommes du même avis, nous sommes favorables à garantir la pérennité de nos installations. Nous sommes favorables aussi à conserver la pérennité de ce qui ne nous appartient pas, nous pensons à la première étape de la Serrière que l'on nous a proposé et nous sommes aussi, nous l'avons dit, favorables à une certaine diminution de la consommation. Là où nous divergeons quelque peu c'est dans l'appréciation de la situation, respectivement dans les décisions que le Conseil communal souhaite nous proposer. Le Conseil communal dit voir loin. Nous disons aussi oui, mais en fonction d'une certaine rentabilité des projets et des moyens disponibles et sans bafouer les droits des citoyens. Nous pensons bien sûr à Chaumont. Or, la Ville s'engage dans cette voie en montrant sa volonté d'investir en zone protégée. Bien sûr, il

## Séance de lundi 29 mars 2004

pourra y avoir des oppositions et c'est dans l'air du temps, quel que soit le projet. Néanmoins, la Ville fait le premier pas et investit en zone protégée. Le Conseil communal nous dit faire son travail. Nous pensons faire aussi le nôtre et demandons donc de fixer des priorités, mais nous ne confondons pas priorité et chronologie de réalisation de projets. Par ailleurs nous ne croyons pas à une multitude de petites centrales non rentables, contrairement au Conseil communal. Enfin, nous dirons que le Conseil communal n'a pas à craindre, ce soir nous aurons une décision puisque nous sommes là pour cela. J'aimerais répondre à une interpellation du groupe popcosol qui essaie de faire croire que le groupe radical ne soutient pas les entreprises de pointe lorsqu'il s'agissait, dans son intervention, de parler d'entreprises qui produisent du photovoltaïque. J'aimerais tout de même rappeler au groupe popcosol les millions que les Autorités publiques, respectivement les citoyens investissent, que cela soit pour le CSEM ou pour Neode qui, précisément soutient ce genre de petites entreprises.

**M. Blaise Horisberger** précise :

- J'ai "rattrapé" la question qui m'avait échappée tout à l'heure. Il s'agissait de savoir ce qu'il en était concernant les débits minimaux de restitution et si, en fait, les exigences légales actuelles ou à venir proche, n'exigent pas déjà l'augmentation de ces débits résiduels et s'il ne s'agirait pas de répondre à ces exigences légales, indépendamment d'une labellisation?

**Mme Dorothée Ecklin** relève :

- On parle d'économies d'énergie. Dans le rapport, on fait allusion à des mesures qui toucheraient des privés. J'aimerais qu'on nous assure qu'il y aura aussi des mesures qui seront mises en place pour les entreprises qui sont aussi de grosses consommatrices d'énergie.

**M. André Calame** souligne :

- Une petite phrase m'a fait sursauter, à la page 46 du rapport où on avait offert, il y a cinq ans, de l'achat d'énergie pour les éoliennes du Mont-Crosin. J'ai pensé qu'il y avait beaucoup de gens qui se seraient intéressés. J'ai constaté qu'il y avait eu 157 personnes qui avaient contribué, pendant 5 ans. Il ne sont plus que 72. J'étais dans les 157, je ne suis plus dans les 72. J'ai d'ailleurs bien fait puisque, ce soir, on va me prendre quelques centimes ou quelques francs pour mettre mon prix d'énergie plus haut. Je me suis alors dit qu'il semble que nous devrions

## Séance de lundi 29 mars 2004

être tout de même plus que 72 parce que, à l'heure actuelle, cela représente 0,3 % des consommateurs et il me semble qu'il doit y avoir plus que 0,3 % de sympathisants écologistes à Neuchâtel. On le verra d'ailleurs aux prochaines élections.

### **M. Jean-Charles Authier** déclare :

- Autant le prix des autres solutions proposées, que cela soit des centrales hydrauliques ou éoliennes, bien que plus élevé que le prix du marché que nous trouvons, reste dans des marges raisonnables, autant le prix du photovoltaïque, à 1 franc le kWh, ce n'est plus une logique économique, ni même une sympathie que l'on peut avoir pour cette énergie. Cela tient vraiment de la profession de foi. Si je fais la comparaison avec un autre produit écologique qui m'est sympathique et qui est le yoghourt biologique, autant j'accepterais d'acheter ce yoghourt à 2 ou 2,50 francs en me disant que je fais un geste sympathique, et en plus c'est meilleur, ce qui ne s'applique pas du tout pour l'électricité, autant si le marchand me propose ce yoghourt à 7 francs, je lui dirai qu'il se moque de moi, qu'il est en dehors de toute raison. Je suis gêné que l'on applique à une collectivité publique, parce que c'est une collectivité publique et que ce sont des grandes idées et que cet argent ne rentre pas vraiment, dans un raisonnement que tout privé ou particulier considérerait comme totalement exagéré et absurde. C'est ainsi que je m'opposerai, à titre tout à fait personnel, à l'investissement qui est proposé pour ces cellules photovoltaïques et que je demanderai que l'on **amende** l'investissement de 19'403'200 francs à **18'689'200 francs**.

### **M. Antoine Grandjean**, Directeur des Services industriels, déclare :

- En réponse à M. Sandoz, et c'est M. Bonhôte qui me l'a soufflé, je vous rappelle que la protection de Chaumont n'est pas absolue et si nous démontrons que la construction se fait à cet endroit-là parce qu'il n'y a qu'à cet endroit qu'elle peut se faire, nous pouvons obtenir l'autorisation de pouvoir construire ces éoliennes. Ce n'est donc pas une protection absolue. Dans la démarche qui sera faite, il y a deux options discutées aujourd'hui. Soit il y aura une dérogation au plan sur Chaumont, soit il y aura intégration des éoliennes au plan directeur cantonal. C'est le choix qui sera fait au niveau procédure. Mais, dans un cas comme dans l'autre, de toute manière, les procédures au niveau démocratique seront respectées.

En ce qui concerne les débits de restitution, ils sont fixés dans les concessions que nous avons. Nous appliquons, jusqu'à la fin de la

## Séance de lundi 29 mars 2004

concession, les débits de restitutions imposés. Il faut le dire, ces débits sont, aujourd'hui, plus petits que les débits de restitution imposés par la loi. Mais c'est le cadre légal au moment où nous avons signé la concession qui fait foi. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas voulu aller jusqu'à la labellisation star, c'est que les débits auraient alors changé et nous aurions eu une perte de production très importante. Perdre cette production et acheter en contrepartie un peu plus de nucléaire, nous croyons que ce n'est pas la bonne direction et c'est la raison pour laquelle nous avons maintenu la labellisation basic.

Pour rassurer Mme Ecklin, lorsque nous parlons des privés, les entreprises sont privées. Bien sûr ce sont les consommateurs que nous allons informer pour qu'il y ait diminution de consommation. La Ville a déjà fait des efforts importants elle-même en tant que propre consommateur et l'information qui va être donnée ira aussi bien auprès des entreprises qu'auprès des particuliers car si une entreprise laisse son ordinateur tourner pendant la nuit alors qu'elle n'en a pas besoin, la consommation où l'impact est le même que si c'est un privé.

En ce qui concerne le Mont-Crosin, M. Calame, ces installations, nous les augmentons. Aujourd'hui, nous avons une production en augmentation parce que tout ce qui est produit est vendu. Pas à Neuchâtel, vous avez raison et c'est peut-être en partie de notre faute car nous n'avons pas fait assez de promotion de ces produits. Mais, en l'occurrence, les investissements se poursuivent dans le Jura bernois, pour arriver à augmenter la production car tout ce qui est produit est vendu. Et ils ne le produisent pas à de meilleures conditions que ce que nous prévoyons à Chaumont. Il faut donc croire qu'il y a bien un marché existant et ce marché est un petit peu différent du yogourt. Il y a une petit différence car, en l'occurrence, nous n'allons probablement pas vendre en tant que telle l'énergie produite sur la Maladière, nous allons la vendre dans un multipack. C'est vrai qu'il n'y a pas de mélange dans les yoghurts. On aime bien avoir un yogourt fraise ou pêche mais pas mélangé. Ici, la démarche est différente. Je n'exclu pas que nous ayons une vente de cette énergie. Nous avons notamment l'exemple de l'énergie du Châtelot. Cette énergie a été vendue à un prix nettement supérieur au prix moyen de nos ventes, à une entreprise, qui a voulu l'avoir pour pouvoir utiliser l'image que lui procurait cette énergie dans son combat commercial dans son marché. Nous n'excluons donc pas que nous aurons des clients de ce type. Mais je crois que ce qu'il faut bien comprendre c'est que c'est vraiment un tout petit pourcentage et qu'il nous permet de vendre plus cher un nombre de kWh considérable. Vous allez dire que c'est un pari et qu'il faudra encore voir. C'est vrai

## Séance de lundi 29 mars 2004

mais aujourd'hui c'est le calcul que nous faisons et si nous avons aussi voulu avancer par tranche, c'était parce que, à un certain moment, ces tranches deviennent trop importantes et nous n'aurons plus assez d'énergie hydraulique à labelliser au moyen de cette énergie là. C'est la raison pour laquelle nous voulons aussi attendre pour voir comment va évoluer le marché, pour pas que, brusquement, nous nous trouvions avec une production pléthorique de produits labellisés alors que les consommateurs ne le demandent pas. Là nous avons fait une petite tranche qui nous permet de bien mettre en valeur le reste de notre production. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de maintenir la demande de crédit telle quelle.

**M. Pascal Sandoz** déclare :

- Le Conseil communal ne nous a pas convaincus avec son argumentation concernant la taxe. Nous maintenons donc notre position, nous ne voulons pas d'une taxe. Ensuite, nous ne cautionnons pas, sur le fond, la démarche du Conseil communal à Chaumont. Nous pensons que si l'Autorité s'octroie des dérogations, nous trouvons cette démarche assez singulière vis-à-vis d'une zone protégée. Enfin, le groupe radical soutiendra l'amendement de M. Authier s'agissant du crédit photovoltaïque.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des services industriels, complète :

- Nous aimerions juste dire que nous ne nous octroyons rien. Ce n'est pas nous qui allons décider, c'est le Canton qui va décider.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle déclare :

- Nous pouvons donc passer à l'examen de l'arrêté no II. A l'article premier nous sommes en présence d'un **amendement** de M. Jean-Charles Authier qui demande de ramener la somme de 19'403'200 francs à 18'689'200 francs.

**M. Mario Castioni** intervient :

- J'ai crû comprendre qu'il y avait un amendement radical également sur ce point. Ne faudrait-il pas d'abord opposer les deux amendements avant de nous prononcer sur l'un ou l'autre? Ce sont deux amendements sur le même article de l'arrêté et qui portent les deux sur le montant. A mon avis nous devons obligatoirement opposer ces deux amendements

## Séance de lundi 29 mars 2004

et celui qui sera retenu sera mis au voix ensuite pour voir si cela devient un amendement du Conseil général.

**M. Pierre-François Aubert** précise :

- Je crois que ce n'est pas tout à fait juste car, si nous prenons d'abord l'amendement du groupe radical, il inclut celui de M. Authier. Il n'aurait donc plus de raison d'être. Si l'amendement du groupe radical est rejeté, alors celui de M. Authier, qui est subsidiaire, reprendrait de l'intérêt. Alors commencez par l'amendement radical, que nous allons rejeter... (rires dans la salle).

**Mme Béatrice Bois** ajoute :

- Bien. Votons alors l'amendement radical qui propose de fixer le montant de l'arrêté à **5'634'000 francs**.

Le Conseil général **refuse cet amendement par 30 voix contre 8**.

La présidente soumet ensuite l'amendement de M. Authier au vote du Conseil général qui le **refuse par 28 voix contre 8**.

**M. Daniel Domjan** déclare :

- Une fois n'est pas coutume, par rapport à l'amendement qui n'a pas passé, nous sommes une minorité de radicaux qui nous posons une question fondamentale, non pas politique, mais financière. Nous sommes en train de demander à notre Conseil communal d'économiser et de trouver de l'argent, déjà cette année, pour baisser le déficit de 2004. Nous trouvions incohérent, dans la même lancée, de voter un crédit comme cela, à longue distance déjà, sans savoir vraiment où nous allons au niveau financier, un crédit de 19 millions qui va encore grever les comptes d'exploitation de 1,7 million de francs. Nous étions donc favorables à cet amendement. Par contre, nous ne sommes pas du même avis que notre groupe dans le sens que nous sommes pour une énergie renouvelable. Peut-être pas du tout pour le photovoltaïque mais tout à fait pour les éoliennes, entre autres, en estimant que c'est un courant qui est tout à fait qualifié, bon, à 15 centimes, nous pouvons partager cet avis. C'est pour cela que nous serons quelques-uns à nous abstenir pour le vote final de cet arrêté.

Séance de lundi 29 mars 2004

A l'article 4, un **amendement du groupe radical demande de supprimer les articles 3 et 4.** Au vote, le Conseil général **refuse cet amendement par 30 voix contre 6.**

Quant à l'arrêté no II il est **adopté par 30 voix contre 5.**

L'arrêté no I est lui **adopté par 30 voix contre 7.**

Séance de lundi 29 mars 2004

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 7

**Arrêté  
instituant une réserve affectée pour le renouvellement et  
le développement des unités de production d'électricité  
à partir d'énergie renouvelable**

(Du 29 mars 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- En application de l'article 39 du Règlement sur les finances et la comptabilité des communes du 18 mai 1992 (RFC), il est institué une réserve affectée, dénommée, "réserve pour le renouvellement et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable", qui figurera au bilan au compte 280.54.

**Art. 2.**- Cette réserve est alimentée par le solde de la réserve NatureMade et par le versement de la contribution au fonds pour le renouvellement et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

**Art. 3.**- Les prélèvements à la réserve sont décidés soit par le Conseil général lors du vote des crédits, soit par le Conseil communal lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.

**Art. 4.**- Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté instituant une réserve affectée pour la mise en conformité des productions électriques au label NatureMade, du 5 mai 2003.

Séance de lundi 29 mars 2004

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 29 mars 2004

## AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Séance de lundi 29 mars 2004

Discussion en second débat. Les articles premier à 5 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix contre 5

**Arrêté  
concernant la rénovation et la création  
de centrales de production d'électricité et  
la commercialisation de courant vert  
(Du 29 mars 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un crédit d'un montant de 19'403'200 francs est accordé au Conseil communal pour la rénovation et la création de centrales de production d'électricité.

**Art. 2.**- La dépense sera portée au compte des investissements et amortie aux taux de 2% pour les nouveaux bâtiments, de 2.5% pour le transport de l'énergie et la conduite forcée, de 3.34% pour les concessions, de 6.67% pour les équipements de régulation et de télégestion, la révision des alternateurs ainsi que pour les cellules photovoltaïques, de 10% pour l'électronique et de 5% pour le solde.

**Art. 3.**<sup>1</sup> Une contribution pour le renouvellement et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, de 0,5 centime par kilowattheure, sera perçue sur l'énergie distribuée.

<sup>2</sup> Le Conseil communal est compétent pour déterminer les modalités d'application de la redevance, notamment la date de son entrée en vigueur.

Séance de lundi 29 mars 2004

<sup>3</sup> Le produit de la contribution sera versé à la réserve affectée pour le renouvellement et le développement des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable.

**Art. 4.**- Les dépenses relatives au renouvellement, au développement et à la labellisation des unités de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable incluses dans le crédit susmentionné seront financées partiellement ou totalement par la réserve prévue à l'article 3, 3<sup>ème</sup> alinéa, ci-dessus.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 29 mars 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 29 mars 2004

**6  
04-013**

**Rapport du Conseil communal concernant  
une demande de crédit pour le  
renouvellement du câblage informatique et  
téléphonique du Musée d'art et d'histoire**

(Du 15 mars 2004)

Le texte de ce rapport figure dans la rubrique "rapports et autres objets" ci-contre.

Séance de lundi 29 mars 2004

**Mme Fabienne Spichiger**, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière s'est réunie à ce sujet le 28 mars 2004. L'aspect prioritaire de ce renouvellement du fait des difficultés financières de la Ville a été soulevé par les commissaires et en a rendu perplexe plus d'un. Après quelques explications sur la nature des pannes et des problèmes engendrés, il s'est avéré qu'une solution transitoire et à moindre coût était difficile, voire irréalisable et que retarder ce renouvellement péjorait fortement le travail des utilisateurs. D'autre part, à travers les réponses du Conseil communal, il est ressorti que le crédit demandé de 188'000 francs est compensé par la non-utilisation du crédit total de la transformation du collège des Terreaux. En regard de ces discussions, la commission soutient l'acceptation de ce rapport par 5 voix contre 1.

**M. André Obrist**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral fera siennes les conclusions du rapport et l'acceptera malgré certains points obscurs. Nous voudrions profiter du présent rapport pour suggérer au Conseil communal d'étudier les synergies à utiliser avec le Service du traitement de l'information de l'Etat et le Service informatique communal de la Chaux-de-Fonds et le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel. Il est possible que le groupe libéral interpelle le Conseil communal avec un postulat dans ce sens afin d'éviter que chacun de ces services réinvente la roue.

**M. Didier Rochat**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Comme dans tous les bâtiments administratifs de la Ville, les collaborateurs qui travaillent dans les musées ont aussi droit de disposer d'outils performants. De nos jours, l'informatique en est l'expression par excellence et personne ne conteste le bien-fondé de la demande présentée dans ce rapport. Dans les conditions financières de la Ville et le nombre de dossiers à traiter avant la fin de la législature, nous devons toutefois constater que ce sujet n'est pas prioritaire et que le rapport est, à bien des égards, un peu lacunaire. Si, dans les écoles, le principe de précaution veut que l'on évite des systèmes émettant des radiations importantes, il nous paraît que, dans les musées, d'autres solutions peuvent être envisagées, qui nécessitent moins de travaux lourds. En effet, nous savons que l'Université de Neuchâtel dispose de liaison informatiques sans fil, sans que cela ne dérange nullement les étudiants ni ceux qui y travaillent. N'y a-t-il donc pas des économies à faire par ce

## Séance de lundi 29 mars 2004

biais? Le rapport ne le mentionne même pas. De plus, il nous paraît pour le moins curieux qu'on ne précise pas pourquoi le Musée d'art et d'histoire devrait disposer du logiciel Micromusée, alors que les autres musées de la Ville ont opéré d'autres choix. Où est la vision d'ensemble entre des services disposant d'activités similaires? Les outils muséographiques actuels intègrent des moyens de communication virtuels pour leurs expositions également. Le crédit prévoit-il le câblage des salles d'exposition? Les éventuelles extensions seront-elles possibles par la suite sans devoir reprendre le problème à zéro? Avant de pouvoir prendre une décision claire et définitive sur cette demande de crédit, notre groupe désire avoir les éclaircissements demandés.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Ce rapport n'a pas déchaîné les passions au sein du groupe radical, si ce n'est la constatation que nous voilà encore devant un rapport de fin de législature, hors planification financière, mais vraisemblablement urgent, comme les 7 autres d'ailleurs. Il a quand même soulevé quelques réflexions sur la priorité du projet, dans un environnement financier déjà difficile et si, déjà, il ne serait pas judicieux de faire une rénovation globale plutôt que par tranches coûteuses? Ce rapport a généré également des questions précises : quelles seront les économies réelles de ce renouvellement et les coûts de sa maintenance? Qu'en est-il du câblage des autres musées? Le logiciel Micromusée, bien qu'agrémenté par les musées de France, on aurait préféré qu'il le soit par ceux de Suisse, n'est pas ou peu utilisé dans les autres cantons, et, comme ses avantages ne nous paraissent pas clairs dans le rapport, est-il vraiment indispensable? A-t-on songé à l'installer dans les autres musées de la Ville ou du Canton et, si oui, y aura-t-il possibilité d'échange de données? D'ailleurs à ce sujet, qu'en est-il maintenant? Dernière question, quel est le coût de ce logiciel? Le groupe radical étant mitigé sur ce rapport, il se définira d'après les réponses fournies à nos questions.

**M. Nicolas Pépin**, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- Bien que nous partagions les questions exprimées tout à l'heure, le groupe popecosol, adoptera à l'unanimité le rapport du Conseil communal relatif au câblage informatique et téléphonique du Musée d'art et d'histoire. En effet, le crédit demandé se révèle nécessaire au bon fonctionnement de cette institution et à l'accomplissement de ses tâches fondamentales, en particulier la conservation et la gestion des œuvres qui lui sont confiées. La solution technique proposée semble répondre

## Séance de lundi 29 mars 2004

aux normes actuellement en vigueur et devrait permettre d'optimiser un certain nombre de tâches muséographiques, en particulier grâce aux ressources de nouvelles fonctionnalités offertes par le logiciel Micromusée. Sur le plan financier, les 188'000 francs semblent s'expliquer lorsque l'on connaît le bâtiment qui n'a certes pas été conçu pour répondre de manière idoine aux exigences de la révolution informatique. Cependant, le groupe popecosol souhaite poser plusieurs questions :

- La situation actuelle résultant de choix ayant visiblement vite et mal vieillis n'est plus tenable. Dès lors, la solution proposée doit pouvoir mieux vieillir et s'accommoder de la rapide évolution technologique liée à l'emploi de l'informatique et de systèmes en réseau. Est-on sûr que la solution proposée est conçue pour durer? En d'autres termes, les frais engagés garantissent-ils l'utilisation optimale du système réseau à moyen terme ainsi que son éventuelle adaptation future? Dans quelle mesure le Conseil communal peut-il nous assurer que les choix faits aujourd'hui ne seront pas caducs dans dix ans?
- Quelle est la situation dans les autres musées de la Ville? Sont-ils déjà équipés selon le système de câblage proposé ici ou selon un autre système comparable? Sinon devra-t-on bientôt envisager le renouvellement des installations existantes?
- Enfin, peut-on nous dire s'il existe une politique commune aux différents musées de la Ville concernant l'utilisation du matériel informatique, et plus particulièrement, de logiciels tels que Micromusée dont le MAH s'est doté il y a quelques années?

**M. Eric Augsburger**, Directeur des affaires culturelles, déclare :

- La demande de crédit soumise à votre appréciation est relative, il faut le dire d'emblée, à un problème d'infrastructure technique uniquement. Il ne s'agit donc pas, à notre avis, de débattre ce soir du choix d'un logiciel mais uniquement du câblage du bâtiment dont il est question. A l'instar des autres bâtiments communaux, il est devenu nécessaire de pouvoir enfin câbler de manière moderne le Musée d'art et d'histoire si nous ne voulons pas courir le risque de paralyser le recensement de ses importantes collections. Nous ne faisons donc rien de plus ni rien de moins que ce que nous sommes en train de réaliser dans tous les collèges de la Ville, comme vous le savez. Et je me permets de vous renvoyer à notre rapport sur l'intégration des technologies de l'information et de la communication à l'école enfantine, primaire et secondaire, autrement dit du câblage des collèges dont nous avons

## Séance de lundi 29 mars 2004

débattu en juin de l'an dernier. Lors de ces débats, nous avions eu l'occasion de vous dire que le câblage est actuellement la seule technologie fiable et satisfaisante. Les connexions sans fil ne sont pas mûres et n'assurent pas une pérennité suffisante, sans compter qu'elles n'assurent pas un débit suffisamment intéressant par rapport à une connexion physique par le moyen du câble. La technologie de type "Airport" ne convient pas dans un bâtiment aussi grand que le Musée d'art et d'histoire, qui plus est, doté de murs très épais. Il faudrait donc poser beaucoup d'antennes si nous voulions assurer une liaison dans toutes les salles de ce musée, y compris dans les sous-sols, sans compter que ce type de technologie n'est pas forcément des plus fiable. On ne connaît pas non plus le type de répercussions aussi sur les usagers. Pensons à eux, voire éventuellement au public.

Il existe aussi d'autres formes de technologie. Nous en avions parlé ici. C'est le "powerline communication" autrement dit la connexion par le réseau électrique mais, là non plus, cette technologie n'assure pas, pour l'instant, un débit suffisant. Il est vrai que si nous présentions cette demande de crédit dans un an ou dans deux ans, et comme les choses vont très vite dans le domaine informatique, nous serions peut-être amené à vous dire des choses différentes. Croyez bien que ce que nous vous proposons ce soir est en tous points identique à ce que nous faisons dans tous les bâtiments de l'administration. C'est donc un standard et ce n'est pas une solution luxueuse. Autrement, je crois que le CEG, qui a participé pleinement à l'élaboration de ce projet nous l'aurait dit. Comme nous le disons dans notre rapport, le musée rencontre beaucoup de problèmes qui nécessitent de très nombreuses interventions du CEG et cela a aussi un coût.

En ce qui concerne le développement du logiciel, Micromusée, il est figé à cause d'un câblage pas suffisamment dimensionné et le musée ne peut pas utiliser toutes les applications de ce logiciel comme, par exemple, l'image numérisée, en raison du câblage actuel obsolète. Bien que ce ne soit pas le véritable sujet de la soirée, nous voulons bien vous donner d'autres précisions sur le logiciel en question et les choix qui ont été faits ces dernières années par les musées, ne serait-ce que pour vous montrer que si nous ne réinventons pas la roue, nous tentons de faire des roues sur mesure.

L'utilisation de logiciels différents dans les trois musées communaux relève avant tout de l'histoire des domaines spécifiques et de l'évolution de l'informatique. Dans les années 1980, tous les musées tentaient d'approcher l'informatisation des collections et chacun essayait de

## Séance de lundi 29 mars 2004

développer et de trouver le logiciel le plus adapté à ses besoins propres. En Suisse, à l'époque, une nouvelle banque de données de biens culturels était créée et tentait la création d'un logiciel suisse. Ce projet n'a jamais été utilisé, si ce n'est dans de petits musées. Les grands musées, comme celui d'art et d'histoire de Genève, utilisaient et utilisent toujours un logiciel du nom "Texto", qui est un "super-méga-logiciel" qui nous paraît trop lourd et trop compliqué pour des musées de type moyen, du moins dans les collections qu'ils ont à gérer.

Le Musée d'ethnographie s'est attaché à développer son propre système. Un logiciel adapté à ses besoins et basé sur le logiciel "Oracle" qui a bénéficié d'ailleurs de développements maison puisque ce sont les développements faits au CPLN. Le Musée d'histoire naturelle a travaillé sur un système développé par l'Université, dans le domaine spécifique des sciences naturelles et qui est aussi basé sur le logiciel "Oracle". Quant au Musée d'art et d'histoire, après une analyse très poussée, en collaboration avec le CEG, il a fait le choix du logiciel Micromusée qui est le mieux adapté à ses spécificités. Ce n'est donc pas par manque de coordination mais plutôt à cause de développements spécifiques à des institutions qui n'ont pas les mêmes besoins et qui, pour certaines d'entre elles collaborent avec des instituts universitaires, que nous avons de logiciels différents.

L'économie avec une liaison sans fil, je ne peux pas vous la donner mais elle est certainement infime ou pratiquement inexisteante car il ne s'agit pas de poser une seule antenne mais d'en poser dans bien des endroits du musée car une seule ne pourrait pas relier toutes les salles du musée, du grenier au sous-sol.

Les salles d'exposition seront câblées. Nous n'allons pas faire des étapes et saucissonner. Cela donnera justement la possibilité de brancher aussi des ordinateurs, lorsque c'est nécessaire de le faire, pour aussi rendre dynamiques certaines expositions.

Les économies réelles avec ce nouveau câblage tiennent dans les frais de maintenance que nous n'avons pas maintenant en tant que musée mais que le CEG assume puisqu'il doit descendre au musée très régulièrement, une fois par semaine, par moment. Nous payons une taxe informatique de 1'000 francs par poste et on peut penser que c'est avec cet argent que la maintenance du hardware est assurée, voire même du software puisque le CEG intervient aussi à ce niveau.

## Séance de lundi 29 mars 2004

Je ne peux pas vous donner le montant du coût du logiciel Micromusée. Je peux vous dire qu'il a déjà été absorbé dans les comptes du musée puisque nous n'en sommes pas à la première version et les frais importants ont été pris en charge par les comptes de fonctionnement il y a de nombreuses années déjà. Et puis les développements ne sont pas si chers par rapport à l'investissement de base. Et nous tenterons de rassurer M. Pépin qui voulait savoir si ce câblage va durer. Nous n'allons pas jouer les prophètes, mais le câblage de type universel durera vraisemblablement passablement d'années et que nous n'aurons pas à câbler à nouveau ni le musée ni les autres bâtiments de l'administration communale. Si les technologies avancent aussi vite qu'on le souhaite, on peut penser que le jour où nous aurions besoin de câbler un bâtiment dont nous ferions l'acquisition, ce ne sera plus nécessaire parce que la connexion via le réseau électrique sera au point, ce qui nous évitera d'investir dans le câblage.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 38 voix sans opposition**.

Séance de lundi 29 mars 2004

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 38 voix contre 0

**Arrêté  
concernant l'octroi d'un crédit  
pour le renouvellement du câblage  
informatique et téléphonique  
du Musée d'art et d'histoire  
(Du 29 mars 2004)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un crédit d'un montant de 188'000 francs est accordé au Conseil communal pour le renouvellement du câblage informatique et téléphonique du Musée d'art et d'histoire.

**Art. 2.**- La dépense sera portée au compte des investissements de la Section des affaires culturelles et amortie au taux de 15%.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 29 mars 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 29 mars 2004

**7  
04-012**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'organisation d'un forum destiné à l'élaboration du plan directeur sectoriel "Le lac et ses rives" et d'un nouveau projet d'aménagement des Jeunes-Rives**

(Du 15 mars 2004)

Le texte de ce rapport figure dans la rubrique "rapports et autres objets" ci-contre.

Séance de lundi 29 mars 2004

**M. Philippe Ribaux** déclare :

- J'ai une motion d'ordre. Il me semble que nous dérogeons à un article du règlement. Si c'est le cas, il faut que nous prenions la décision.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, répond :

- En début de séance, nous avons consacré 20 minutes à examiner une proposition du Conseil général, en l'occurrence une interpellation. Nous allons donc poursuivre avec l'examen des rapports du Conseil communal.

**M. Pierre-François Aubert**, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le problème qui nous est soumis appelle de notre part trois digressions particulières. D'abord, il y a le problème institutionnel. La monarchie absolue est un système politique simple, une personne dit, "je veux", et ce "je veux" devient une loi, un décret, un arrêté, selon son objet. La démocratie, et plus encore la démocratie directe, est beaucoup plus compliquée puisqu'elle doit tirer de plusieurs millions de "j'aimerais" un nouveau nom qui corresponde au mieux à l'opinion générale. Equation impossible à résoudre parfaitement mais qui a attisé le génie des hommes depuis des siècles jusqu'à produire ce système que nous connaissons, dont nous sommes heureux et dont nous pouvons être fiers en dépit de ses inéluctables imperfections.

Cette nouvelle institution de forum participatif est-elle une amélioration? Elle est en tous cas naturellement sympathique si elle permet à plus de gens de mieux exprimer leur opinion, mais comment résout-elle la question difficile de l'égalité et de la légitimité? Nous sommes ici 41 à essayer de gérer au mieux les affaires politiques de notre ville. Ce chiffre de 41 a été fixé par le peuple. Nos domaines de compétence ont été délimités par le peuple. Nous-mêmes avons été désignés par le peuple, au terme d'un calcul ingénieux dont nous avons abondamment parlé récemment et qui est le système de la proportionnelle. La manière dont nous délibérons a été réglée par le peuple. Notre activité est donc légitime et ceux qui sont mécontents de nous ont le droit et le pouvoir de remettre en cause tout ce que je viens de dire, selon des procédures fixées par le peuple.

Mais qui déterminera le nombre des participants au forum? Mais qui les désignera, selon quels critères? Qui fixera la procédure de délibération? Qui résumera les diverses opinions émises pour en faire un projet

## Séance de lundi 29 mars 2004

unique? Bien sûr, ce projet n'aura pas force de loi, il sera une base de travail. Mais lorsque l'on demande au peuple de fournir une base de travail, on sait qu'elle jouit d'une autorité bien supérieure à toute autre. Je vous donne un exemple qui peut faire sourire mais qui illustre bien ce que ce projet a d'incertain. On nous dit, à la page 15 du rapport, que les acteurs du forum seront choisis parmi les divers groupes d'intérêts. Je vois bien ce que cela peut donner pour les représentants de l'économie, des milieux de l'automobile ou de la défense de la nature. Il y a des associations qui pourront déléguer des représentants. Seront-ils pour autant légitimes? La question reste ouverte. Mais les pique-niqueurs? Je vous le demande, qui représentera le lobby des pique-niqueurs? Ils sont pourtant cités à la page 16... On peut répondre à cette boutade d'un haussement d'épaules. On aurait tort.

Si les règles de droit public sont aussi compliquées c'est qu'elles doivent contenir une regrettable propension de la nature humaine à détenir le pouvoir. Or, qu'y a-t-il de plus aisé que de constituer un forum à sa fantaisie lorsque aucune règle ne vient embarrasser celui qui décide de le consulter? Entendez-moi bien, je n'affirme pas que le Conseil communal s'apprêt à agir ainsi, je dis qu'il existe une propension à le faire et nous ne pouvons nous engager dans cette nouvelle façon de démocratie d'une manière aussi légère. N'importe quel démocrate conscient des faiblesses humaines ne peut être que de cet avis. Les démocraties ne s'organisent pas comme un Pique-nique.

Il y a ensuite un problème financier. La Commission financière a examiné, ces dernières semaines, un certain nombre de mesures structurelles ou conjoncturelles que le Conseil communal entend prendre pour rétablir la situation financière de notre ville. C'est à la suite de l'important déficit de 2003, dont rien ne nous assure qu'il ne se reproduira pas en 2004. Est-ce le temps de se lancer dans des investissements de l'ordre de ceux que pourraient présenter le réaménagement des Jeunes-Rives à la suite de ce forum, dont on peut prévoir qu'il sera riche en propositions qui, toutes, auront leur coût et auxquelles il sera d'autant plus difficile de renoncer qu'elles auront le poids politique qu'on a décrit? Personnellement et je crois n'être pas le seul de mon avis, j'avais interprété le résultat du vote populaire du 14 septembre 2003 comme un désaveu du coût du dernier projet plus que de sa nature. L'utilité de réaménager entièrement ce secteur est loin d'être démontrée et la manière dont il est actuellement occupé, dès que le temps prête à la flânerie, aurait tendance à le démontrer.

## Séance de lundi 29 mars 2004

Que le provisoire qui nous est proposé ce soir devienne définitif, pour autant que quelque chose d'humain soit définitif et la majorité sera sans doute satisfaite. Si, à plus long terme, et lorsque nous en aurons les moyens d'autres idées surgissent, il sera toujours temps de les étudier.

Troisièmement, il s'agit d'un nouveau problème institutionnel. Ce crédit n'est d'ailleurs pas sans attirer quelques réflexions. A l'état des investissements de cette année, il est inscrit, non à 600'000 francs, comme le dit le rapport mais à 200'000 francs. La Commission financière aurait donc dû être consultée. Elle ne l'a pas été, contrairement à ce que prévoit l'article 159 du Règlement général, ce qui règle le problème, du moins pour ce soir. Par ailleurs, le rapport du 10 mars 2003, donc celui sur lequel nous nous prononcions l'an dernier, précisait que l'exposition nationale exécuterait une partie des travaux de réaménagement pour 1'100'000 francs. Il est étonnant que la convention passée le 27 mars 2003, entre la Ville et les responsables de la remise en état du site, n'ait pas prévu l'hypothèse d'un refus du projet en référendum. On nous parlait, dans ce rapport, d'un cadeau de 400'000 francs à titre de participation au déficit de l'exposition nationale et le Conseil général s'était rallié, tacitement, à cette manière de voir, encore que je me demande, aujourd'hui, s'il n'aurait pas fallu le faire par une demande de crédit particulière. De là à l'augmenter aujourd'hui à 1'500'000 francs, il y a un pas qui aurait mérité plus que la politique du fait accompli. Je vous propose donc de renvoyer le rapport à la Commission financière comme objet de sa compétence.

**M. Raymond Maridor**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le 14 septembre 2003, un dimanche noir pour certains, une victoire pour d'autres. En tous cas c'est une sanction, un revers pour ceux, dont j'étais, qui croyaient à ce projet ambitieux d'aménagement des Jeunes-Rives, peut-être trop ambitieux comme l'était certainement l'idée de garder le Palais de l'équilibre. Mais, fallait-il baisser les bras et abandonner? Fallait-il, par fatalisme, revenir à cette vision pourtant révolue du tout parking? Le Conseil communal en a jugé autrement et il a raison. Il convient donc, avec lui, de repartir de plus belle dans la recherche d'un concept qui plaise au plus grand nombre. Il importe que, rapidement, les Jeunes-Rives, deviennent le lieu de détente, de rencontre, de loisirs, d'activités sportives que beaucoup de Neuchâtelois souhaitent se réapproprier. En cela, le groupe socialiste soutient les intentions du Conseil communal tant pour ce qui est du forum citoyen que pour ce qui est de la réalisation prochaine de divers aménagements. Venons-en au thème principal de ce rapport, le forum participatif. Il est

## Séance de lundi 29 mars 2004

très complet, on y apprend beaucoup de choses. On y apprend notamment que dans la deuxième phase historique des processus participatifs, ceux-ci constituent souvent une réponse à l'échec de projets ou à des situations de blocage qui paralysent le développement de solutions innovantes, notamment en matière d'urbanisme. Nous sommes aussi sensibles aux avantages du processus participatif, en ce sens que cela représente une plus value démocratique, car chacun peut s'exprimer, soit directement, soit à travers ses représentants. Ce processus est paraît-il efficace puisque d'autres villes l'ont utilisé pour mener à bien des projets ambitieux. Nous avons tout de même, dans nos rangs, quelques doutes quant à la notion d'efficacité si nous n'y prenons pas garde. N'y a-t-il pas à craindre que les représentants d'associations ou d'intérêts défendent, avant tout et égoïstement, précisément, leurs intérêts plutôt qu'adhérer à une vision générale? Enfin, il est avantageux d'un point de vue économique car il ne demande qu'un investissement modeste.

Il apparaît vraiment que cette approche forum citoyen soit la solution qui s'impose, à condition de ne pas oublier d'acteurs. Quand on parle des Jeunes-Rives, nous avons le lac et les rives, donc la terre et l'eau. Certains parmi nous veulent être sûrs que les utilisateurs du lac aient vraiment voix au chapitre. Ils font allusion à la Société de navigation, à la voile, aux plongeurs, au ski nautique, aux planches à voile et bien sûr aux baigneurs et pique-niqueurs. Comme le lac appartient à l'Etat, il importe aussi qu'il puisse être associé de manière adéquate à ce projet. D'autre, parmi nous, se sont interrogés sur le prix de l'animation du forum. Faut-il se passer de professionnels de l'animation et le faire avec un collaborateur de la Ville, sous prétexte d'économies? En réalité, nous ne le pensons pas. Il semble en effet nécessaire que ce soient des personnes rompues à l'animation qui conduisent ces quelques séances prévues selon les techniques professionnelles. En outre, il est important que ces séances soient bien préparées. En particulier, il sera important que la transparence, l'information et la communication soient garanties pour tous, y compris pour ceux qui ne sont pas au courant de tout.

D'autre part, un camarade a tenté de faire la comparaison avec le forum citoyen pratiqué au Jardin de la Boine en découvrant lui-même une différence importante. A la Boine, nous étions confrontés à des problèmes. Aux Jeunes-Rives, nous sommes face à des défis, des enjeux. Cela devrait être vraiment plus enthousiasmant. Les participants au forum doivent pouvoir progresser véritablement ensemble. Personne ne doit pouvoir dire avant ce qui va se passer. Pour ce qui est du crédit

## Séance de lundi 29 mars 2004

pour la réalisation d'aménagements sur le périmètre des Jeunes-Rives, quelques questions sont apparues.

- Plusieurs membres de notre groupe considèrent que les places de jeux ne sont pas assez prises en compte dans cette phase intermédiaire. Qu'en est-il exactement?
- Pour les sports de plein air, il a été suggéré de récupérer du matériel dans les halles de gymnastique qui seront vouées à la démolition dans le cadre du complexe de la Maladière. Y a-t-on pensé?
- Est-ce nécessaire de dépenser 24'000 francs pour remettre en place l'œuvre d'art devant l'Université car nous ne sommes même pas sûrs qu'elle y sera dans le concept final? Y a-t-il une exigence de l'Etat en la matière?
- L'éclairage a suscité aussi des questions. Y a-t-il nécessité réelle d'investir 190'000 francs pour un éclairage transitoire pour la promenade sud et le parking? Est-ce un problème de sécurité?

Dans la mesure où il sera donné des réponses satisfaisantes à nos interrogations, nous serons prêts à voter cet arrêté et refuserons l'amendement du groupe radical.

**Mme Doris Angst**, porte-parole du groupe popcosol, déclare :

- D'abord nous aimerais dire que nous sommes contents que ce projet soit relancé aussi rapidement et qu'il n'est pas resté au bas de la pile. En effet, les Jeunes-Rives méritent qu'on s'occupe d'elles et qu'elles soient mises à disposition dans leur intégralité aux utilisateurs et aux amateurs du bord du lac. Nous saluons également le fait que le forum prévu ne traitera pas uniquement des Jeunes-Rives mais également de l'ensemble des rives du lac. Cela nous semble une extension bien pensée. Nous espérons que la Commission des ports et rives sera également consultée à ce propos. Si nous approuvons évidemment le fait que le futur aménagement sera fait selon les goûts de la population en l'invitant à participer à un forum, nous trouvons les coûts de celui-ci relativement élevés, surtout en ce qui concerne la planification. Comment le Conseil communal justifie-t-il le montant de 56'000 francs pour ce poste? Nous regrettons également que le forum ne soit pas ouvert à un public plus large et uniquement aux associations, tout en comprenant qu'il est difficile de mener une discussion avec 2000 personnes mais limiter à 20 personnes cela nous semble peu. Et comment choisira-t-on ces personnes ou les associations qui pourraient participer? Nous espérons que la première journée de lancement du

## Séance de lundi 29 mars 2004

forum soit l'occasion d'un large débat ouvert à toutes les habitantes et habitants de la ville intéressés à participer. Sur le site internet de la Ville est-il prévu que les gens puissent s'exprimer et dire de quoi ils ont envie? Peut-être que tout le monde se contente de peu de choses. Nous souhaitons une plus grande flexibilité du nombre de participants pour le cercle intérieur et nous nous demandons aussi pourquoi il n'y a pas aussi une participation de la population pour la définition du projet? Réduire son rôle à l'élaboration du cahier des charges peut mener à un échec si le bien-fondé des objectifs n'est pas vérifié auprès des acteurs du forum. Est-ce prévu? Le calendrier retenu nous paraît également trop long. Il nous semble qu'il devrait être possible de commencer les travaux d'aménagement en 2007 en réduisant notamment l'espacement entre les différentes séances et entre les résultats du concours et le rapport du Conseil communal. Un an nous semble un peu long. A part cela quelles seront les garanties que les intention du forum seront fidèlement représentées dans le projet final? Va-t-on tenir un procès-verbal? Pour les aménagements prévus immédiatement, nous demandons la remise en état ou l'aménagement, le plus vite possible des places de jeux, c'est-à-dire les équiper avec le mobilier qui prend la poussière dans les locaux de la ville. Il semble que l'on pourrait le remettre sur ces places, cela manque. Il est également souhaitable de recharger la plage en galets. En ce qui concerne l'éclairage nous estimons que son niveau avant l'exposition est suffisant. Ainsi nous aimerions connaître les détails et la justification du montant prévu pour une nouvelle installation d'éclairage à la fois sur le parking et aux Jeunes-Rives. Le cas échéant nous déposerons un amendement enlevant ce montant.

**M. Alexandre Brodard**, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Depuis le refus populaire du dernier projet d'aménagement des Jeunes-Rives, l'année dernière, consécutif à un référendum radical-libéral, le doute flottait quant à l'avenir, tant proche que lointain, de nos rives. C'est donc avec satisfaction et une attention toute particulière que le groupe radical a accueilli ce rapport et en a longuement discuté. Le résultat de ces longues discussions, en gros et en mots simples, c'est que c'est bien que les choses bougent mais nous ne sommes pas très contents de la manière dont elles bougent. Nous ne pouvons que soutenir les mesures immédiates que le Conseil communal nous propose ce soir en vue de redonner à ce site sa qualité d'avant l'exposition. Dans ce sens, le groupe radical votera le crédit nécessaire à ces différentes réalisations, soit un crédit de 390'000 francs. Par contre, une fois que ces travaux de base auront été effectués, deux voies s'offrent à la Ville pour l'avenir. Soit nous en restons là et laissons les Jeunes-Rives, comme avant, en

## Séance de lundi 29 mars 2004

votant éventuellement, à l'occasion, un crédit supplémentaire pour ajouter des terrains de "beach-volley" et une ou deux places de sports, un crédit de quelque 500'000 francs qui devrait suffire. Je vous rappelle que c'est ce qui ressort du vote populaire et c'est la promesse du Conseil communal de l'époque. Deuxième solution, nous réfléchissons plus profondément à la réalisation d'un projet plus ambitieux, qui donnera une dimension supplémentaire aux Jeunes-Rives. C'est ce que semble souhaiter le Conseil communal en nous apportant ce rapport aujourd'hui. Le groupe radical reste ouvert à ces deux possibilités, statu quo ante amélioré ou nouveau projet d'aménagement.

Nous restons ouverts à un projet futur d'envergure mais, dans l'immédiat, la priorité doit être donnée à la restitution des Jeunes-Rives à la population avec les quelques aménagements nécessaires proposés. Ensuite seulement, si nos finances retrouvent la santé et les chiffres noirs, la Ville pourrait passer à l'étape suivante : un nouveau et beau projet mais il n'y a pas urgence. Pour cela, pour élaborer un projet de qualité, la création d'un forum participatif, tel que proposé, n'est pas la bonne solution. Non seulement cela a un coût élevé, 100'000 francs, mais cela détourne les voies existantes, différentes commissions réglementaires et démocratiques. Cela court-circuite l'ensemble de nos institutions telles que nous les connaissons. De surcroît, nous sommes persuadés que les discussions aboutiraient à un projet beaucoup trop coûteux pour nos finances. Dans ce sens, nous déposons un **amendement** à l'arrêté qui **supprime le crédit nécessaire à la réalisation de ce forum dont les 100'000 francs de l'article 1**. Je vous propose de l'accepter. Ce forum, le groupe radical propose de le remplacer par l'outil réglementaire actuel, c'est-à-dire la création d'une commission ad hoc chargée d'étudier l'aménagement du site. Celle-ci serait tout aussi ouverte aux propositions de la population, à la consultation des différents milieux intéressés et à la concertation. Elle aurait tous les avantages du forum, le prix en moins.

Pour le groupe radical, l'élaboration d'un nouveau projet est le rôle du Conseil communal et du Conseil général et ne nécessite pas l'ouverture d'un forum douteux aux participants encore inconnus. Le Conseil communal est payé pour proposer des projets et suivre leur réalisation, pour communiquer, pour consulter, pour concerter. Se décharge de sa responsabilité comme il nous le propose ce soir est une capitulation du politique. Nous ne l'acceptons pas. Le Conseil général est relégué au rang d'observateur. Si le Conseil communal s'imagine que la création d'un forum participatif permettra de légitimer un projet soit trop cher, soit inadapté, il se trompe. Il ne légitimera d'ailleurs pas non plus le nouveau

## Séance de lundi 29 mars 2004

plan directeur sectoriel par ce biais. La voie du référendum a déjà été utilisée. Elle le sera à nouveau si nécessaire. En conclusion, je réitère la proposition de remplacer un forum par celle d'une commission ad hoc, moins chère, plus efficace, plus démocratique, en acceptant l'amendement proposé, puis d'accepter le crédit nécessaire aux aménagements immédiats. Je vous propose une commission de 15 membres.

**M. Philipe Ribaux** intervient :

- Il faut carrément supprimer le Conseil général et créer une sorte de "landsgemeinde" hebdomadaire qui pourrait se tenir à Pierre-à-Bot. Je suis sûr que, touristiquement, ce serait très intéressant et nous aurions une sorte de forum permanent qui ne manquerait pas de nous apporter beaucoup de belles idées à développer. Je voudrais juste relever l'un des points de la prise de position du groupe socialiste. Ce groupe s'inquiète du fait que, dans une telle assemblée, des points de vue particuliers pourraient prendre le pas sur l'intérêt général. Je voudrais tout de même faire une petite théorie. J'ai pu remarquer, au cours de ma carrière politique, que l'intérêt général c'était généralement le point de vue que l'on défend soi-même alors que les intérêts particuliers, ce sont les points de vue des autres. Je veux m'inscrire en faux contre cette idée un peu platonicienne d'intérêt général qui serait un espèce d'idéal pré-existant dans un univers plus ou moins éthétré, qu'une assemblée de citoyens de bonne volonté pourrait matérialiser au cours de palabres participatifs.

Je reviens sur cette conception, qui est la mienne, mais qui, je pense, doit aussi guider nos réflexions, selon laquelle l'intérêt général ne peut se définir qu'à partir de la confrontation d'intérêts qui, même s'ils défendent des objectifs honorables, sont toujours des intérêts particuliers.

**M. Christian Boss** souligne :

- Presque tout a été dit. Je ne défend pas le fait qu'un forum puisse simplement générer quelque chose de mieux alors que notre Autorité a des obligations claires. Si le Conseil communal croit qu'un forum peut légitimer une démarche, alors qu'il a des obligations claires, il se trompe. C'est d'autant plus grave que, dixit page 12 du rapport : "La force d'un processus participatif procède d'abord de la reconnaissance par le corps législatif lui-même". Or, en parcourant ce rapport, je bute sur quelque chose qui m'étonne fortement dans le plan directeur sectoriel du lac et

## Séance de lundi 29 mars 2004

de ses rives. Cela fait plusieurs rapports que le Conseil communal nous bassine avec ce plan. Il se trouve que nous avons une commission du Conseil général qui s'appelle Commission du plan et règlement d'aménagement, que cette commission n'a jamais vu une seule bribe de cet important travail qui devrait, en plus, être épaulé par ce forum. Je demande pourquoi cette commission réglementaire n'est pas consultée et pourquoi elle n'est pas associée à cette réflexion? Ce n'est pas normal et j'estime que la moindre des choses serait qu'elle fasse le travail que le forum devrait faire à sa place.

**M. Philippe Loup** ajoute :

- La première intervention du représentant du groupe libéral sur un des points qu'il a mentionné était par rapport au passage, au préavis de la Commission financière. Je crois que je vais vous relire l'article 159 qu'il a cité. "Lorsque le Conseil communal sollicite au Conseil général un crédit extraordinaire relatif aux objets non prévus dans l'état des investissements de l'année à venir, la demande doit être soumise à la Commission financière pour préavis". Pour cette raison, je demande une interruption de séance.

**M. Pierre-François Aubert** précise :

- Le problème des discours écrits c'est que le premier qui prend la parole n'influence en rien les suivants. J'ai donc dit, dans mon discours, que nous n'avons pas la compétence de traiter cet objet ce soir. Cela n'a pas empêché ensuite tout le monde de parler. Nous n'avons pas la compétence de traiter cet objet ce soir car à l'état annuel des investissements nous avons 200'000 francs et qu'on nous en demande 490'000 francs. Il en manque 290'000 ce sera le problème de la Commission financière.

**M. Blaise Péquignot** intervient :

- Votons la proposition de M. Aubert de renvoyer ce dossier en Commission financière. Il s'agit simplement de voter sur ce point particulier et ceci permettra de clore cette soirée.

**M. Pierre Bonhôte**, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Effectivement, nous savions bien que le montant qui figurait comme dépense pour l'année en cours concernant cet objet ne correspondait pas à l'entier du crédit que nous vous demandions. Il est vrai que nous

## Séance de lundi 29 mars 2004

n'avons pas fait du règlement une interprétation qui va dans le sens de celle de M. Aubert. Nous avons considéré que, dans la mesure où le crédit figurait au budget des investissements, même si la répartition des dépenses sur les deux années n'est pas exactement celle que nous vous proposons ici, le fait qu'il y figure et qu'une bonne partie de la dépense soit déjà reportée au budget de cette année était suffisant pour que nous venions devant vous sans le préavis de la Commission financière. Par ailleurs, nous vous le disons dans le rapport, il est très vraisemblable que le crédit que nous demandons pour le réaménagement ne fasse pas l'objet de débours puisqu'il sera, en bonne partie, pris en charge par les services de la Ville et que, dès lors, seule une partie du crédit fera l'objet de dépenses à l'extérieur. Voilà les raisons pour lesquelles nous avons procédé ainsi. Maintenant, vous êtes bien sûr libres de décider que ce projet doit être renvoyé à la prochaine séance.

**M. Mathieu North** souligne :

- Les explications, que je trouve un peu embrouillées, du Conseil communal ne m'ont pas convaincu et je lui rappelle qu'un principe juridique bien établi veut qu'il n'y ait pas lieu d'interpréter ce qui est clair.

**M. Christian Boss** précise :

- Si d'aventure notre propre Autorité contournait le règlement, qui est pourtant clair, le groupe radical se retirera.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, met au vote la proposition de renvoi du rapport à la Commission financière. Le Conseil général **accepte cette proposition par 30 voix contre 1**.

La séance est levée à 22h23

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur,      La présidente,      La secrétaire,

Rémy Voirol

Béatrice Bois

Doris Angst